Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8670577
Centre d'intérêt: 640

Vermette-Gaudreau, Monique.

Historique des principales interventions du ministère de l'Education du Québec en audio-visuel / par Monique Vermette-Gaudreau et Claude Locas ; [pour la] Direction de la technologie éducative, Service orientations et développement. -- Québec : Ministère de l'éducation, Direction générale des moyens d'enseignement, [1980?].
82 p. ; 28 cm.

Code: 33-1254. Bibliogr.: p. 81-82.

ISBN 2-550-05802-X

Vedette(s)-secondaire(s): Locas, Claude, 1930- * Québec (Province) Direction de la technologie éducative. Service orientations et développement * Québec (Province) Direction générale des moyens d'enseignement

Descripteur(s): Audiovisuel * Utilisation de l'audiovisuel * Action gouvernementale * Politique gouvernementale * Ministère de l'éducation * Historique * Télévision éducative * Radio * Technologie éducative

Le document présente une revue des principales interventions du MEQ dans le domaine de l'audiovisuel. Le texte est purement historique et emprunte un cheminement chronologique. Il distingue quatre périodes s'échelonnant de 1962 à 1980: 1. 1962-1968: période pendant laquelle les interventions sont concentrées dans les média de diffusion (radio, télévision); 2. 1968-1971: d'autres équipements et matériels didactiques utilisables sur place par les éducateurs sont ajoutés; c'est l'âge d'or de l'audiovisuel; 3. 1971-1976: période pendant laquelle on a amorcé un élargissement du concept et son intégration à celui de technologie éducative; 4. 1976-1980: période pendant laquelle on a confirmé les moyens d'enseignement dans leur rôle de soutien à l'apprentissage et où l'on a consolidé l'unification de ces moyens, dans un même concept de technologie éducative. Pour chaque étape, on présente: 1. les interventions du Ministère dans la mesure où il a créé des organismes mandatés pour promouvoir ces moyens; 2. les opérations poursuivies par ces organismes; 3. certains éléments contextuels qui ont pu influencer les décisions et contribuent à les rendre compréhensibles.

Type de document: r

EDUQ 8670577

Direction de la technologie éducative

HISTORIQUE DES PRINCIPALES INTERVENTIONS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC EN AUDIO-VISUEL

De 1938 à 1980

- La Cinémathèque pédagogique
- Le Service de l'enseignement audiovisuel
- La Radio-Télévision scolaire
- The Quebec School Telecast
- TEVEC
- Le Programme Multi-Media
- Le Service des moyens techniques d'enseignement
- Le Service général des moyens d'enseignement

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des moyens d'enseignement

EDUQ 8670577

DIRECTION DE LA TECHNOLOGIE ÉDUCATIVE
SERVICE ORIENTATION ET DÉVELOPPEMENT

HISTORIQUE DES PRINCIPALES INTERVENTIONS DU MINISTERE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC EN AUDIO-VISUEL

par
MONIQUE VERMETTE-GAUDREAU
et
CLAUDE LOCAS

MINISTERE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

TABLE DES MATIERES

1- Introduction ..... p. 5

2- Jusqu'en 1962 ..... p. 9

3- De 1962 à 1968 ..... p.13
3.1. Milieu scolaire: La Radio-télévision scolaire
3.2. Milieu scolaire: Québec-School Telecast
3.3. Education des adultes

4- De 1968 à 1971 ..... p.23
4.1. Milieu scolaire: Service des moyens techniques d'enseignement
4.2. Milieu scolaire: Opération équipement
4.3. Milieu scolaire: Laboratoire de pédagogie informatique et S.I.M.E.Q.
4.4. Education des adultes: T.E.V.E.C.
4.5. Education des adultes: Formation des agriculteurs
4.6. Milieu gouvernemental: Autres intervenants

5- De 1971 à 1976 ..... p.41
5.1. Milieu scolaire: Service général des moyens d'enseignement
5.1.1. Production de matériel didactique
5.1.2. Service aux réseaux
5.1.3. Développement de la technologie éducative
5.1.4. Services communs
5.1.5. Aperçus administratifs
5.2. Milieu scolaire: Interventions auprès des personnels
5.3. Plan de développement des langues
5.4. Soutien à quelques projets
5.5. Education des adultes: Multi-média
5.6. Eléments de contexte ministériel et gouvernemental

6- De 1976 à 1980 ..... p.63
6.1. Restructuration du Ministère et redéfinition des fonctions du Service général des moyens d'enseignement
6.2. Production de matériel didactique
6.3. Le Service des cours par correspondance et la Centrale des bibliothèques
6.4. Développement de la technologie éducative
6.5. Budgets et personnels
6.6. Éléments de contexte gouvernemental

7- -Conclusion p.75

-Références p.79

-Documents de base p.81

1. INTRODUCTION

L'idée de procéder à la revue des interventions du ministère de l'Éducation dans le domaine de l'audiovisuel est née au Service général des moyens d'enseignement en 1974.

On était à ce moment à un carrefour. Il fallait faire des choix, dessiner des politiques, amorcer des initiatives.

Faire le point du chemin parcouru semblait un moyen d'indiquer les nouveaux choix. D'autant plus que le développement de l'audiovisuel avait déjà fait assez de pas pour qu'il soit temps de regarder en arrière.

Un long travail de cueillette d'informations a commencé, travail d'autant plus difficile qu'il a fallu dans la majorité des cas recourir à la tradition orale et rebâtir les interventions en procédant au collage des mémoires. Un remerciement tout particulier va ici à Paul-Émile Pineault dont la mémoire nous a souvent servi de guide.

Des documents de travail ont été rédigés, soumis à la correction des informateurs. De ces documents est issu le présent texte. Y a-t-il des omissions, des erreurs? Probablement, mais elles sont dues à des «trous de mémoire», non à notre mauvaise volonté.

Nous avons nommé cette revue, la revue de l'audiovisuel. Ce concept nous permet d'insister sur un type de moyens qui a marqué une époque et d'indiquer notre point de vue. Plus précisément nous nous intéressons ici aux interventions du ministère de l'Éducation relatives à l'ensemble des moyens techniques de communication et d'information et à leur utilisation en éducation. Précisons que nous avons exclu de ce travail les initiatives qui ont émané du milieu scolaire ou de tout autre milieu.

Le concept «audiovisuel» est à la fois clair et obscur. Clair, s'il réfère à la panoplie des moyens techniques qui garnissent les

centres audiovisuels des écoles. Obscur, quand on le considère du point de vue pédagogique et qu'il voisine avec les concepts «moyens d'enseignement», «technologie éducative» lesquels tendent, selon les moments, à l'exclure ou à l'englober.

C'est a posteriori que nous avons découvert l'évolution du concept et ce sont les étapes de cette évolution qui nous ont permis de marquer les moments de cette revue.

Nous distinguons, en effet, quatre périodes qui correspondent à des développements dans la compréhension du concept. Ces périodes s'échelonnent de 1962 à 1980.

1962 à 1968: période pendant laquelle les interventions sont concentrées dans les médias de diffusion, telles la radio et la télévision.

1968 à 1971: période pendant laquelle on a ajouté aux médias de diffusion d'autres équipements et matériels didactiques utilisables sur place par les éducateurs. C'est l'âge d'or de l'audiovisuel.

1971 à 1976: période pendant laquelle on a amorcé un élargissement du concept et son intégration à celui de technologie éducative, encore que les composantes de ce dernier concept ne soient pas articulées.

1976 à 1980: période pendant laquelle on a confirmé les moyens d'enseignement dans leur rôle de soutien à l'apprentissage et où on a consolidé l'unification de ces moyens, en particulier l'imprimé et l'audiovisuel, dans un même concept de technologie éducative.

Même si cette revue s'appuie sur les résultats de recherches qui portent sur les concepts et comporte une réflexion critique sur les interventions, il ne sera pas fait mention ici de ces travaux. Le présent texte est purement historique. Il emprunte un cheminement chronologique et retrace les faits majeurs du développement de l'audiovisuel au Québec et de son intégration à l'éducation.

Pour chacune des étapes identifiées, nous présenterons d'abord les interventions du Ministère dans la mesure où il a créé des organismes spécifiquement mandatés pour promouvoir ces moyens. Nous rendons compte ensuite des opérations importantes poursuivies par ces organismes, seuls ou en collaboration avec d'autres unités. Enfin, nous mentionnons certains éléments contextuels qui, sans être du ressort direct du ministère, ont pu influencer ses décisions et contribuent à nous les rendre compréhensibles.

2. JUSQU'EN 1962

Recherchant le point d'origine de l'audiovisuel au Québec, il nous faut remonter jusque vers la fin des années 30; c'est à sa séance du 14 décembre 1938 que le Comité catholique du Département de l'Instruction publique recommandait la création d'une Cinémathèque pédagogique. Cette cinémathèque, dirigée par M. Gaudry Delisle, était en réalité un service de prêts de films aux commissions scolaires.

Elle fonctionna jusqu'en 1954 alors qu'elle devint le Service de l'enseignement audiovisuel. Ce nouveau service qui relevait du sous-comité catholique du département de l'Instruction Publique comprenait un personnel très réduit et «s'était donné pour tâche d'étudier du point de vue de l'enseignement tous ces procédés et moyens techniques de communication et, de là, de conseiller les enseignants sur leur bon usage». (1)

Ce service fonctionna sans beaucoup de moyens jusqu'en 1968, alors qu'il fut intégré au Service des moyens techniques d'enseignement.

Du côté anglophone, les initiatives débutèrent tout aussitôt. L'Audio-Visual Education, pendant du Service de l'enseignement audiovisuel, fut mis sur pied dans les années 30. Il devint en 1964 l'Audio-Visual Bureau.

Ces différents services ont fait un travail de promotion auprès du ministère et des commissions scolaires. Ils fonctionnaient avec un personnel d'une ou deux personnes et même s'ils n'avaient pas encore défini la façon dont ces moyens pouvaient être investis dans la relation pédagogique, ils ont fait oeuvre de pionniers, ouvert certains sentiers et rendu possibles des actions plus importantes.

Parallèlement à ces efforts ministériels, plusieurs initiatives furent prises tant au Canada qu'au Québec, qui contribuèrent à stimuler et à encadrer des interventions plus nombreuses dans ce domaine.

Au Canada, c'est en 1943, suite à une recommandation de l'Association d'éducation du Canada à la Canadian Broadcasting Corporation que fut fondé le National Advisory Council on School Broadcasting, dont le but était de planifier et de développer les émissions scolaires pour tout le Canada (2). Au cours de la même année, le réseau anglais de la Société Radio-Canada créait à Montréal la section des émissions scolaires au sein de son service des programmes (3). Lors de la création du réseau national de télévision, on chercha immédiatement à en exploiter les possibilités éducatives. Deux recherches furent menées en 1954 et une en 1956, qui avaient pour but d'expérimenter la télévision comme support à l'enseignement. Toutefois, ce n'est qu'en 1961 que commencèrent les premières séries d'émissions éducatives hebdomadaires, toujours sur le réseau anglais de Radio-Canada. D'autres expériences se déroulèrent dans différentes provinces du Canada.

Le problème du partage des juridictions et le fait que le Québec a toujours réclamé l'exclusivité des pouvoirs en éducation furent la cause première du retard du Québec à entrer dans ces programmes. De plus, la diffusion étant de responsabilité fédérale, les actions du Québec se trouvèrent paralysées. Ce n'est qu'en 1966 que le Québec accepta de participer au nouveau Conseil national de la radio-télévision d'enseignement créé au sein du Comité des ministres de l'Éducation de l'Association canadienne de l'Éducation.

Au Québec, certaines initiatives ont aussi contribué à accréditer l'apport que les moyens de communication de masse pouvaient fournir en éducation.

Notons d'abord un mémoire du département de l'Instruction publique en 1954, à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay) dans lequel on insiste pour que ces moyens soient utilisés dans l'enseignement.

Il faut ensuite mentionner les travaux réalisés dans le cadre de l'Association canadienne des éducateurs de la langue française (ACELF).

Suite à la participation de cet organisme à une conférence nationale sur l'éducation par la télévision à Toronto en 1961, on organisa sur ce même thème un colloque québécois à la maison Montmorency en 1962. Les discussions qui y furent menées sur les possibilités et les problèmes propres à l'utilisation de la radio et de la télévision pour fins éducatives ont sûrement marqué les actions québécoises postérieures dans ce domaine. L'ACELF avait déjà remis, en 1958, un mémoire sur ce sujet à la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision (Commission Fowler).

En plus des discussions et des mémoires, certaines expériences d'enseignement et d'éducation populaire furent menées au Québec sans émaner directement du ministère de l'Education. Mentionnons les émissions de Radio-Collège diffusées sur les ondes de Radio-Canada, les cours de culture populaire organisés par l'université Laval de 1948 à 1961, les cours universitaires dispensés par l'université de Montréal et subséquemment par les université de Sherbrooke et Laval en collaboration avec Radio-Canada, des expériences régionales de télévision comme celle poursuivie à Rimouski de 1956 à 1960 sur la correction de la langue parlée, de même que certaines séries d'émissions de Radio-Canada, telle La vie qui bat qui, réalisée en collaboration avec le D.I.P., le ministère de la Jeunesse et la Commission des écoles catholiques de Montréal, ont sûrement été le fer de lance de la télévision scolaire au Québec.

Toutes ces expériences, combinées avec le fait que dans la société en général on misait de plus en plus sur le pouvoir des moyens de communication de masse dans des domaines variés comme la publicité, l'information, l'amélioration de la langue parlée, ont contribué à créer un climat permettant des interventions plus structurées.

3. DE 1962 A 1968

Cette période, comme la période préparatoire qui précède, est axée sur les média dits de communication de masse, c'est-à-dire la radio et la télévision. L'ensemble des réflexions comme des actions portent sur la possibilité de faire de l'enseignement ou de l'éducation en diffusant l'information à partir d'un centre où les documents sont produits. La plupart des initiatives du ministère au cours de cette période sont dirigées vers l'école.

Deux organismes sont mis sur pied: l'un desservant les écoles françaises, l'autre les écoles anglaises. La création de ces organismes peut être considérée comme une décision importante dans ce domaine puisqu'elle amorce une suite d'interventions dont la Radio-Télévision Scolaire est le point de départ.

3.1 Milieu scolaire: la Radio-Télévision scolaire

En 1962, fut créé, à titre expérimental, le Service de la radio-télévision scolaire qui devint en 1964 le Bureau de la radio-télévision scolaire. Ce service fut créé à la suite d'une recommandation du sous-comité de la radiodiffusion et de la télévision scolaire mis sur pied par le Comité catholique du D.I.P. en 1961. Ce sous-comité avait pour tâche d'étudier les possibilités d'utiliser la télévision scolaire pour des fins d'enseignement. Le nouveau service relevait du Comité catholique et devait expérimenter la radio-télévision scolaire, en collaboration avec Radio-Canada.

Des ententes stipulaient que Radio-Canada assumerait les frais directs des émissions, ceux immédiatement reliés à la production, c'est-à-dire salaires des employés incluant le réalisateur, frais de studio, graphisme, décors, et que le ministère se chargerait des frais indirects: cachets aux artistes, honoraires aux pédagogues, auteurs, musiciens, location, achat de matériels, droits d'auteur, frais de voyage, pellicules.

Agissant avec un minimum de moyens, le Service de la radio-télévision scolaire réalisa un certain nombre d'émissions de façon conjointe avec la Société Radio-Canada, celle-ci assurant la responsabilité technique et le Service, la responsabilité pédagogique. Cette dernière était remplie par le conseiller pédagogique. Les conseillers pédagogiques étaient des pédagogues engagés comme occasionnels qui devaient voir au contenu pédagogique des émissions. Le S.R.T.S. fut le premier organisme à engager des conseillers pédagogiques et ce poste s'est maintenu au Service des moyens techniques d'enseignement et au Service général des moyens d'enseignement.

Les matières qui ont fait l'objet de la production sont le français parlé, la musique, les connaissances usuelles, la physique, l'anglais, les arts, la géométrie intuitive. Le choix de la programmation avait été décidé par le sous-comité pour la radio et la télévision scolaire, sans consultation du monde enseignant.

Un système de fiches d'inscription aux cours indique que, quantitativement du moins, les émissions suscitaient de l'intérêt. Il faut noter qu'à ce moment, le Ministère n'octroya aucun argent supplémentaire pour l'achat d'appareils et que les commissions scolaires qui voulaient profiter des émissions devaient s'équiper à leurs frais.

Budget

1ère entente (1962-63)

Le coût prévu au D.I.P. pour le secteur
francophone: 75,000.00$
Les dépenses: 60,525.00$ - réalisation de programmes
40,600.00$ - frais généraux.

2ème entente (1963-64)

Coût prévu: 300,000.00$
Dépenses: 164,195.20$ - réalisation de programmes
39,696.15$ - traitements et frais généraux.

Nous n'avons pas les sommes consenties par Radio-Canada en frais directs pour la réalisation des émissions.

Personnels

Au terme de cette phase, le S.R.T.S. disposait du personnel suivant: le directeur et deux adjoints, environ 15 personnes de soutien et quatorze pédagogues occasionnels engagés comme conseillers pédagogiques.

En 1964, le Service de la radio-télédiffusion scolaire fut confirmé dans son mandat. Il devint le Bureau de la radio-télévision scolaire et son directeur en formula pour la première fois les objectifs:

> Développer une pédagogie adaptée à l'enseignement par la radio et par la télévision et propre à mettre en valeur la puissance de ces moyens de communication, et à respecter leurs exigences;
>
> Mettre à la disposition des populations écolières une nouvelle forme d'enseignement en la rendant, par le son et par l'image, actuelle et riche de documentation;
>
> Mettre au point, par voie expérimentale, les conditions de production, de diffusion et d'utilisation qui favoriseront la meilleure adaptation aux conditions du Québec de l'enseignement par la radio et par la télévision.(4)

Toutefois, le nouvel organisme ne prit jamais l'essort qu'il avait souhaité et continua, souvent avec difficulté, le travail entrepris en 1962.

Contemporain du ministère de l'Éducation, le B.R.T.S. releva de la Direction générale de l'organisation scolaire assurant toujours pour le Ministère la production d'émissions scolaires, en collaboration avec Radio-Canada, selon les termes des ententes reconduites annuellement.

Le choix de la programmation releva d'abord d'un comité du choix des matières, lequel fut aboli suite aux protestations de Radio-Canada, frustré d'en être exclu. C'est la Direction générale des programmes et examens qui se chargea par la suite de la programmation. Les critères furent davantage explicités: on se référait à la connaissance qu'on avait des besoins, aux commentaires venant des éducateurs, au Rapport Parent, à l'existence de documents ici ou à l'étranger, à la nature de la discipline.

Certaines initiatives de production considérées comme marquantes furent prises par le B.R.T.S.: il faut signaler d'abord la série radiodiffusée d'enseignement de la musique et l'amorce de production d'une série d'audiovisions destinées aux étudiants en enseignement professionnel. Ces audiovisions appelées aussi diaposons sont des matériels didactiques qui conjuguent de façon synchronisée la bande magnétique et les diapositives dans une même unité. Ces matériels sont destinés à l'utilisation par le professeur en situation de classe. Ces différents projets répondaient à un manque de personnel compétent ou à une pénurie de documents en langue française.

Selon une recherche réalisée au Service général des moyens d'enseignement, le S.R.T.S. et le B.R.T.S. auraient produit et diffusé sur les ondes de Radio-Canada 653 documents d'enseignement soit 27,7% de la production audiovisuelle totale du Ministère. Ces documents sont concentrés surtout dans les disciplines suivantes: français, sciences techniques et physiques, arts (5).

Une équipe de recherche avait aussi été mise sur pied au B.R.T.S., dont le mandat était d'évaluer l'utilité, les conditions et le rendement des productions. Ce comité travailla un an, effectua deux recherches et fut dissous, faute de fonds, après avoir coûté $11,525.00. Le seul mode de contrôle fut le système de fiches d'écoute qui totalisaient 626,711 inscrits en 1967-68, lors de l'intégration du Bureau au Service des moyens techniques d'enseignement.

Budgets:

Les comptes publics nous apprennent que le B.R.T.S. a constamment périmé une partie des sommes qui lui étaient attribuées:

Années	Crédits	Dépenses nettes
1964-65	500,000	250,768.10
1965-66	509,000	281,351.08
1966-67	535,000	247,286.04
1967-68	555,300	336,356.28

Il faut dire qu'une partie de ces sommes allaient au secteur anglais dont nous décrivons plus bas les activités.

Personnels

A ce sujet, l'absence de documents nous oblige à recourir à la tradition orale. Au terme de son existence, le personnel du B.R.T.S. était sensiblement le même que tout au long de son fonctionnement: 2 professionnels permanents, 8 personnes de soutien, environ 10 personnes préposées à l'expédition et environ 10 conseillers pédagogiques.

3.2 Milieu scolaire: Québec School Telecast

Du côté anglais, c'est le Québec School Telecast (6) qui remplissait les fonctions analogues au B.R.T.S. Cet organisme fut formé en 1964. Déjà, des séminaires au Protestant School Board of Greater Montreal avaient préparé le terrain pour une plus grande utilisation de la télévision en éducation. C'est suite à une recommandation du Provincial Educational T.V. Committee du Protestant Committee of the Council of Education que le Q.S.T. fut créé. On le rattacha à l'Audio-Visual Education lequel devint, en 1964, l'Audio-Visual Bureau. Ce dernier organisme qui est le pendant anglophone du Service de l'enseignement audiovisuel, relevait du sous-comité protestant du D.I.P.

Alors que du Coté francophone, le Service de l'enseignement audiovisuel et le B.R.T.S. étaient indépendants, le Q.S.T. et l'A.V.B. furent, eux, regroupés sous l'autorité de l'Assistant Chief of Audio-Visual Education jusqu'à la création du ministère de l'Éducation, alors qu'ils relevèrent, comme le B.R.T.S., de la Direction générale de l'organisation scolaire. (7)

Toutefois, même regroupé, le Q.S.T. continua de fonctionner de façon indépendante du secteur français et ne fut pas concerné par les ententes conclues avec Radio-Canada. Ayant la responsabilité de produire des émissions de télévision éducative avec le réseau anglais de Radio-Canada, il négociait directement avec le C.B.C. depuis son siège social à Toronto.

Ce qui caractérise le Q.S.T., et en cela le distingue du B.R.T.S., c'est le souci qu'il a manifesté dès le début de mobiliser les enseignants et de les stimuler à l'utilisation de la télévision; il l'a fait par la diffusion d'information, les visites dans les écoles et la participation des enseignants à l'évaluation des émissions. Ayant son siège au Quebec School TV Center du P.S.B.G.M., il demeura en contact permanent avec le milieu scolaire.

Au niveau de la production, le Q.S.T. opta pour un type de télévision visant l'enrichissement de l'enseignement; à cette fin, il ne produisit que de courtes séries ne dépassant pas 6 à 10 émissions par matière, à l'exception de la série Parlons français.

Le Q.S.T. était composé de plusieurs sous-comités ayant chacun un rôle bien défini: le Provincial Educational Television Committee voyait à la définition des politiques d'implantation alors que la programmation et l'expérimentation relevaient de deux sous-comités dont la tâche consistait, d'une part, à recueillir les demandes du milieu, d'autre part, à organiser et lancer le projet et faire les choix définitifs. Quant à la réalisation, elle était assumée par des comités directeurs dits «Subject Committees» qui agissaient sous la direction du comité de coordination. Ces comités, divisés selon les matières: géographie,

français, sciences, mathématique, littérature, étaient composés en grande partie de personnes provenant du milieu enseignant et d'un réalisateur.

Conformément à son idéologie fondamentale, le Q.S.T. s'est intéressé à connaître l'opinion des utilisateurs quant à la qualité des émissions produites. En plus de nombreux contacts informels, il poursuivit plusieurs recherches qui devaient lui permettre de connaître de façon plus systématique les avis des enseignants.

Avec quelques incidents de parcours, le Q.S.T. a opéré de façon efficace jusqu'à son intégration au S.M.T.E. en 1968. En 1966, suite à certaines difficultés, un comité spécial recommandait au ministère qu'on octroie davantage de personnel permanent à l'organisme. La réponse du ministère fut plutôt une recommandation de suspendre indéfiniment le Provincial Educationnal Television Committee. Ce qui fut fait en arguant les raisons suivantes: manque de fonds disponibles, alors que la somme de 1,080.00$ avait été prévue au budget pour l'année en cours, et nécessité de constituer un comité provincial de la radio et de la télévision scolaire afin de briser l'isolement des deux secteurs. Cette deuxième raison annonçait déjà la formation du Service des moyens techniques d'enseignement.

Il faut aussi mentionner les activités de l'Audio-Visual Bureau qui, à partir de 1964, suscité de nombreuses réflexions et rencontres sur l'utilisation, non seulement de la télévision éducative, mais aussi de l'audiovisuel et en particulier du film dont il fit une promotion très efficace.

Budget

Il est difficile d'obtenir des chiffres officiels sur les sommes investies dans les opérations du Q.S.T. Les chiffres que nous fournissons doivent être pris sous toute réserve. Ils indiquent des montants approximatifs et devraient être soustraits des budgets attribués à la R.T.S.

Années	Budget accordé	Dépenses
1964-64		24,068.83
1964-65	99,074.00	
1965-66	168,280.00	112,617.43
1966-67	247,189.00	101,945.21
1967-68		66,585.24 (production)

3.3 Éducation des adultes

Quoique les initiatives importantes dans le domaine de l'audiovisuel soient pour cette époque dirigées surtout vers le milieu scolaire et axées sur l'utilisation de la radio et de la télévision, il faut mentionner certaines expériences dans le domaine de l'éducation des adultes qui, sans être majeures relativement à notre objet, le sont relativement à l'éducation permanente, et amorcent une ligne d'intervention qui, dans les années subséquentes, tend à utiliser la télévision et des équipements plus légers pour atteindre des objectifs autres que ceux de l'enseignement scolaire.

L'expérience du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (B.A.E.Q.), amorcée en 1961, a semé l'idée de la participation des citoyens à la vie sociale, politique et économique de leur région; ce qui impliquait en même temps la région; ce qui impliquait en même temps la nécessité de l'animation et de la formation de ces populations. Un document sur la télévision éducative fut présenté en 1965 par le B.A.E.Q. Ce dossier laisse croire qu'il a sûrement influencé les décisions ultérieures.

Autre fait majeur: la création en 1966 de la Direction générale de l'éducation des adultes par le décret 599. Cette nouvelle direction fut l'initiatrice de trois projets importants qui ont amorcé la jonction entre les objectifs d'éducation permanente et l'utilisation des moyens de communication de masse. Ces projets sont l'Opération Départ qui a consisté en une «étude à la fois quantitative et qualitative des besoins et des ressources en éducation des adultes, préparatoire à l'établissement d'un plan de développement régional; SESAME (session

d'enseignement spécialisé pour adultes par le ministère de l'Éducation), projet de mise au point de méthodes modernes d'éducation des adultes; TEVEC, expérimentation axée sur ce que la technologie pourrait apporter à l'éducation des adultes». (8)

Ces différents projets prendront forme pendant la période suivante et nous y reviendrons.

4. DE 1968 A 1971

Après une période presqu'exclusivement axée sur la radio-télévision scolaire, besoin fut senti, d'une part, de regrouper les différents organismes qui oeuvraient pour la promotion de l'audiovisuel, et d'autre part, de diversifier la production en ajoutant à la réalisation de documents diffusés sur les ondes, celle de documents destinés à la distribution.

Nous considérons cette période comme celle de l'audiovisuel par excellence à cause de l'accent mis sur la nécessité d'approvisionner les milieux éducatifs en équipements audiovisuels de toute nature et en documents didactiques destinés à la consommation scolaire.

Nous devons distinguer deux courants d'initiatives qui, à cause de leurs sources idéologiques et de leurs clientèles différentes, ont évolué de façon parallèle et n'ont pas réussi, malgré certains contacts ponctuels et administratifs, à jumeler leurs réflexions et leurs pratique relativement à l'utilisation de la technique. Nous considérons donc successivement les initiatives reliées à l'école et celles reliées à l'éducation des adultes.

4.1 Milieu scolaire: Service des moyens techniques d'enseignement

Nous avons fait mention lors de la période précédente d'une volonté naissante au Ministère d'unifier les initiatives reliées à l'audiovisuel. En 1968, un comité de travail, présidé par le sous-ministre associé, monsieur Jean-Marie Beauchemin, remet un mémoire au Ministre dans lequel il recommande la formation d'un organisme qui regrouperait sous une même autorité administrative les organismes francophones et anglophones préposés à l'audiovisuel.

Suite à la présentation de ce mémoire, le Service des moyens techniques d'enseignement fut créé. Il regroupait le Service de l'enseignement audiovisuel, le Bureau de la radio-télévision scolaire, l'Audio-Visual Bureau et le Quebec School Telecast. Il relevait du

bureau du sous-ministre de l'Éducation. Comme pour les organismes précédents et, conformément à la coutume du temps, il n'existe pas d'acte de création officiel de cet organisme. Le rapport du Ministère pour l'année 1967-68 en mentionne la création et énonce, comme suit, les responsabilités dont il est chargé:

> Élaborer des politiques générales après consultation du milieu et en liaison avec les organismes provinciaux intéressés;
>
> Établir et maintenir un service de recherche qui permette d'orienter son action;
>
> Assurer entièrement selon l'orientation définie avec les organismes intéressés, la préparation, le contenu pédagogique des émissions, de la formule des émissions, du matériel didactique et des documents d'accompagnement;
>
> Collaborer avec la Direction générale de la formation des maîtres à la formation des étudiants-maîtres, au recyclage des maîtres en exercice, ainsi qu'à leur perfectionnement dans le domaine des moyens techniques d'enseignement.(9)

Si on le compare aux organismes précédents, le S.M.T.E. a diversifié les opérations, continuant les productions d'émissions de R.T.S., d'une part, et, d'autre part, explorant des modes de promotion de l'audiovisuel qui rentabilisent pédagogiquement les productions centralisées.

La structure de l'organisme rend compte de cette extension du champ d'intervention. Il y eut d'abord un important secteur de production où les conseillers pédagogiques étaient regroupés par matières sous la responsabilité d'un coordonnateur. Le choix des programmes était fait par ces coordonnateurs en consultation avec les responsables de matière des directions générales d'enseignement. Certaines matières furent privilégiées par la conjoncture: ainsi en français, on profite des

politiques relatives à l'amélioration du français parlé et de la mise en place du programme-cadre de français pour procéder à la production de deux séries importantes, Les Oraliens et les Cent Tours de Centour, restée inachevée. Ces séries devaient être les deux premières d'une suite de six à l'intention des élèves des six niveaux de l'élémentaire. Par la suite, on commença à s'interroger sur l'efficacité pédagogique de la diffusion par antenne et on orienta les recherches sur des ensembles pédagogiques utilisables en situation de classe par l'enseignant. Cette nouvelle orientation fut à l'origine des projets Intégration et Français III. Dans d'autres matières, comme l'enseignement professionnel, on produisit des audiovisions, documents déclencheurs destinés à combler le manque de matériel didactique en langue française. En arts, on continua les séries rendues nécessaires par le manque de professeurs spécialisés, surtout dans les régions éloignées où la radio et la télévision pouvaient rejoindre une clientèle autrement négligée.

Jusqu'en 1969, la production des documents se faisait à Radio-Canada sur la base des ententes conclues avec le ministère. Avec la création de l'Office de la radiotélédiffusion du Québec (O.R.T.Q.) et la volonté de Radio-Canada de réduire sa production éducative, le Ministère dut changer de producteur et désormais réaliser la majeure partie de sa production à Radio-Québec qui devenait le producteur attitré pour le gouvernement. Les Oraliens furent la première série produite par cette maison.

A mesure qu'on diversifiait les média, le S.M.T.E. dut avoir recours à l'entreprise privée, et c'est l'Office du film du Québec qui agit comme intermédiaire entre les producteurs et le S.M.T.E. pour la production des films destinés à l'enseignement.

Quant à la diffusion par antenne des séries produites à Radio-Canada ou à Radio-Québec, elle fut assurée par Radio-Canada; Radio-Québec n'ayant pas à ce moment d'antenne pour diffuser sur le réseau. La distribution des documents destinés au prêt ou à la vente était partagée entre l'O.F.Q. et Radio-Québec, chacun gardant les droits de ses productions et en assurant la distribution pour le milieu

scolaire. Le S.M.T.E. se réservait la diffusion des documents d'accompagnement des différentes séries.

La production était sans doute le secteur le plus important du S.M.T.E. A celui-ci s'ajoute un secteur d'implantation d'équipement qui avait pour tâche de favoriser, de concert avec d'autres unités administratives, l'équipement des commissions scolaires en appareils audiovisuels. Nous verrons plus loin l'opération dont ce secteur fut l'initiateur. IL remplit surtout une fonction-conseil auprès des commissions scolaires visant à aider celles-ci à faire des choix convenables d'équipement.

Un autre secteur, dit atelier de formation, a procédé avec des moyens modestes à une série de stages de sensibilisation et d'initiation des maîtres et autres personnels à l'utilisation de l'audiovisuel en enseignement.

Enfin, un secteur de recherche embryonnaire effectuait surtout des évaluations quantitatives des émissions en termes de cote d'écoute. Une recherche sur Les Oraliens mérite d'être mentionnée. On amorça aussi la mise sur pied d'un centre de documentation qui se voulait expérimental, intégrant dans un même traitement l'audiovisuel et l'imprimé.

Budget

Pour toute l'opération du S.M.T.E., le Ministère a permis les dépenses suivantes, comme nous l'indiquent les comptes publics de la province. Il est évident que la majeure partie de ces budgets allait à la production de documents.

Années	Crédits	Dépenses nettes
1967-68	555,300	218,343.72
1968-69	989,800	799,880.30
1969-70	2,606,100	1,480,679.30
1970-71	3,335,000	3,020,343.70

Personnels

Nous n'avons pas de chiffres officiels concernant le personnel du S.M.T.E. Nous ne disposons que de chiffres approximatifs que nous donnons sous toute réserve:

Catégories	1968-69	1969-70
Cadre	2	2
Employé de soutien	16	27
Professionnel permanent	9	16
Occasionnel	32	93

Le S.M.T.E. fut intégré au Service général des moyens d'enseignement en 1971.

4.2 Milieu scolaire: Opération équipement

La création du S.M.T.E. fut sûrement la décision majeure de cette période relativement à la promotion de l'audiovisuel à l'école. Sous l'impulsion du secteur dit implantation et équipement de ce service, fut amorcée et réalisée une opération visant à équiper l'ensemble des commissions scolaires en appareils audiovisuels jugés utiles à la fonction pédagogique.

Bien sûr, auparavant, les commissions scolaires s'étaient procuré certains appareils, en particulier des projecteurs, tourne-disques, etc, mais toujours à même leur budget régulier et en nombre restreint. A partit de 1967, on assista à une véritable explosion dans le domaine de l'achat d'équipements.

Les professionnels du S.M.T.E. furent les initiateurs et restèrent les intermédiaires entre les commissions scolaires et le Ministère. Mais c'est avec la nécessaire collaboration des directions générales d'enseignement, de celle de l'équipement et du financement que l'opération se réalisa. On dut aussi négocier avec le Bureau de développement en audiovisuel (B.D.A.V.) dont le mandat chevauchait celui du S.M.T.E.

Le pouvoir d'autoriser les achats appartenant en définitive à la Direction générale de l'équipement à qui le S.M.T.E. acheminait les demandes des commissions scolaires. Celles-ci ont acheté massivement et accusé des déficits que la Direction générale du financement a comblé par des subventions d'équilibre budgétaire.

Dans certains cas, la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire est intervenue directement pour recommander les achats. Ainsi, lors de la diffusion des Oraliens et des Cent Tours de Centour, la D.G.E.E.S. émit trois directives (18-69, 24-04-06, 24-02-07) qui, à la fois, annonçaient la série d'émissions, faisaient état des ententes entre la D.G.E.E.S. et la D.G.F. et recommandaient l'achat de téléviseurs à l'intention des clientèles visées.

Le seul inventaire que nous possédons de ces investissements date de 1972-73, il fut fait au S.G.M.E. et fournit des données nettes approximatives pour 9 régions scolaires du Québec, excluant la commission scolaire du Nouveau-Québec, la Commission des écoles catholiques de Québec et l'enseignement intégré du P.S.B.G.M.:

Commission Scolaire:	Nombre d'élèves	Coût de l'inventaire net	Coût par élève:
Élémentaire:	582,426	5,399,744	9.3
Secondaire:	458,105	7,399,991	16.2
Intégré:	406,019	5,024,334	12.4
Total:	1,446,550	17,824,069	12.3

A partir de 1973, le Ministère amorce la mise en place de sa politique de décentralisation. Cette politique signifie la remise aux commissions scolaires des choix d'investissements grâce au principe de la transférabilité totale des argents entre les catégories de l'enveloppe budgétaire.

4.3 Milieu scolaire: Laboratoire de pédagogie informatique et Service informatique du ministère de l'Éducation du Québec (S.I.M.E.Q.)

A cette même époque, on entreprit au Ministère une exploration dans le domaine des applications pédagogiques de l'ordinateur. C'est au S.I.M.E.Q. que fut mis sur pied le Laboratoire de pédagogie informatique (L.P.I.) en 1968 en collaboration avec le S.M.T.E. qui lui prêtait des postes de professionnels.

Le L.P.I. avait comme objectif global d'effectuer des recherches portant sur l'utilisation de l'ordinateur pour fins d'enseignement. A cet objectif se rattachaient des fonctions auxiliaires: formation de spécialistes en enseignement par ordinateur, développement d'un certain nombre de cours expérimentaux, conduite d'expériences contrôlées, diffusion d'informations, service technique d'informatique à d'autres organismes désireux d'effectuer des recherches pédagogiques.

De 1968 à 1973, un groupe de spécialistes a été formé. Ce groupe, a préparé un certain nombre de cours expérimentaux et entrepris diverses actions relatives aux différents objectifs poursuivis. Le travail cependant le plus important fut la production du volumineux rapport d'activités en quatre tomes comprenant plusieurs recommandations. Ce rapport ne fut pas diffusé. Par contre, l'expérience du laboratoire fut réinvestie au S.G.M.E. qui substitua à son orientation initiale la poursuite de nouveaux objectifs.

S.I.M.E.Q. s'est graduellement retiré de la réflexion pédagogique sur l'utilisation de l'ordinateur, se consacrant davantage à des tâches de gestion et d'administration. Toutefois, il est resté un interlocuteur permanent du S.G.M.E., puisqu'il continue nécessairement de fournir le soutien technique à la plupart des explorations pédagogiques.

Mentionnons aussi la décision du Ministère de mettre sur pied un réseau d'informatique pour la gestion des commissions scolaires. Ce réseau mis en place en 1968 avec la création de S.I.M.E.Q. peut servir à certaines applications pédagogiques.

Le ministère de l'Éducation a donc, au cours de cette période, tant par la création du S.M.T.E. que par les opérations menées conjointement par cet organisme et d'autres unités administratives, posée des gestes qui ont surtout favorisé l'équipement des commissions scolaires en appareils audiovisuels et la production d'un certain nombre de documents didactiques.

4.4 Éducation des adultes: T.E.V.E.C.

Nous disions à la phase précédente que certaines initiatives du Ministère dans le domaine de l'éducation des adultes avaient intégré l'audiovisuel ou, en tous cas, les média de communication de masse comme moyens devant permettre d'atteindre plus efficacement des objectifs de conscientisation et de formation.

Pour cette période, nous voulons retenir deux interventions importantes: T.E.V.E.C. et les projets de formation professionnelle à l'intention des agriculteurs.

Dans la foulée de la création de la Direction générale de l'éducation des adultes et plus précisément de l'Opération-Départ, le programme T.E.V.E.C. eut des heures de gloire. (10)

Ce programme fut une expérience-pilote d'éducation des adultes. Réalisé dans la région du Saguenay/Lac Saint-Jean de 1967 à 1969 et autorisé en vertu du décret 1368, en date du 19 mai 1967, ce projet essayait dans l'ensemble de répondre, d'une part, aux besoins spécifiques d'une population sous-scolarisée et économiquement faible, et, d'autre part, devrait permettre à cette population d'acquérir une scolarisation et une formation professionnelle qui la mettent en situation de développement. Ce dernier objectif a dû être mis en veilleuse à cause de l'absence d'une politique régionale de développement économique.

Toutefois, cette scolarisation et cette formation devaient se faire au moyen de techniques audiovisuelles, entendues comme système multi-média, et d'une structure impressionnante de participation.

Les objectifs de T.E.V.E.C. dont il est fait mention dans le décret peuvent être ramenés à ceux-ci:

1. Assurer par l'intermédiaire de la télévision la récupération d'une large part de la population;
2. Transmettre un ensemble intégré de connaissances socio-culturelles;
3. Développer une technologie éducative;
4. Former un personnel spécialisé en audiovisuel.

Afin d'atteindre ces objectifs, T.E.V.E.C. devait remplir quatre fonctions:

1. Production de messages académiques et socio-culturels;
2. Transmission principalement par la télévsion et par d'autres moyens de support;
3. Animation sociale;
4. Recherche dans le but de trouver de meilleures formules de production et de diffusion.

La réalisation de ces fonctions s'est incarnée dans un modèle complexe qui permettait, à la fois, de faire des interventions à différents niveaux et d'encadrer la clientèle. On peut en distinguer trois composantes:

1. Les média: T.E.V.E.C. a misé sur la puissance de la télévision pour réaliser une scolarisation massive. Un programme de formation fut diffusé pendant 48 semaines étalées sur une période d'un an et demi. Chaque émission comportait deux parties: l'une fournissait une représentation d'un problème socio-économique de la région, l'autre présentait des notions académiques. L'objectif premier était de conjuguer la prise de conscience des problèmes régionaux et la scolarisation. Toutefois, la D.G.E.E.S., gardienne de l'accréditation des examens et de l'attribution des diplômes, refusa d'appuyer ce modèle d'enseignement.

   Le programme de télévision comportait un télé-club qui, présenté le vendredi, permettait de récapituler et de mettre en pratique les notions acquises. On invitait les auditeurs à prolonger ces télé-clubs par des discussions de groupe.

   En plus de la télévision, un cours par correspondance était disponible pour ceux qui désiraient des explications supplémentaires.

2. La structure de support: les éléments de cette structure devaient concourir à soutenir et motiver les inscrits aux

programmes télévisés. Il y eut d'abord les centres de révision pour ceux qui avaient des difficultés scolaires et aussi les visiteurs à domicile chargés de soutenir la participation et la motivation. Ces deux éléments furent remplacés et fondus dans les centres autonomes, résultat de l'organisation spontanée d'un cadre d'entraide entre les participants. A cette structure de support étaient adjoints quatre animateurs sociaux à qui il incombait de créer la structure de participation, d'aider aux centres de révision et de contribuer à la structuration de la conscience régionale.

3. La recherche-action: la structure de T.E.V.E.C. a fait une large place à la recherche, tant au niveau des opérations que de l'évaluation et de la critique. Ce programme a donné lieu à une somme impressionnante de recherches conçues comme remise en question continuelle de l'entreprise et susceptibles d'être constamment réinvesties dans la démarche pour faciliter les corrections de parcours. On peut distinguer quatre types de recherches:

   - Analyse du fonctionnement de T.E.V.E.C. en tant qu'organisme hiérarchique;
   - Analyse des contenus des messages produits et de leur impact;
   - Evaluation du système de communication entre l'organisation centrale de T.E.V.E.C. et la clientèle;
   - Recherche sur la population de la région et sur la clientèle de T.E.V.E.C.

Au niveau de l'organisation formelle de la structure de participation, qui était l'une des caractéristiques fondamentales de

T.E.V.E.C., on distingue quatre niveaux, incluant les structures locales et centrale:

1. L'équipe d'animation: cette équipe joue un rôle à différents niveaux de la structure. Elle prend part au recrutement des élèves et des membres des comités locaux; elle met sur pied les comités de secteur; elle organise la consultation régionale pour découvrir les thèmes socio-économiques qui intéressent la région et elle anime les télé-clubs;

2. Le comité local: son territoire est la municipalité. Ses membres sont élus. Il se charge de faire la publicité du projet et de transmettre les informations qui le concernent. Il dépiste et suggère au comité de secteur, des noms de professeurs pour le centre de révision et pour les visiteurs à domicile. Il met sur pied les télé-clubs et les centres de révision et supervise leur fonctionnement;

3. Le comité de secteur: son territoire est celui de la commission scolaire régionale. Il est composé de représentants des comités locaux, de la division de l'éducation permanente de la commission scolaire de l'animateur et d'un conseiller technique délégué par le comité de l'Opération-Départ qui a mis en oeuvre T.E.V.E.C. Il a pour rôle principal d'administrer le projet sur son territoire et d'assurer la communication horizontale et verticale entre les différents comités.

4. Le comité consultatif régional: composé de deux représentants de chaque comité de secteur, du délégué régional de T.E.V.E.C. et de représentants des organismes à caractère social de la région, il a droit de regard et d'avis sur tout et peut, s'il le juge nécessaire, former des comités de travail pour étudier certains problèmes. Son rôle fondamental est d'assurer un dialogue permanent avec

les différents comités et l'organisme.

Cette structure de participation se rattache à l'organisme central qui chapeaute la structure organisationnelle et comprend la direction du projet, le comité de coordination, de la recherche, et différents conseils d'administration. La direction a sous sa dépendance les secteurs d'animation, de production et de pédagogie et dirige la structure de participation par l'intermédiaire du comité consultatif régional.

Clientèle

Au niveau de la participation des citoyens, T.E.V.E.C. a compté 34,000 inscrits, alors qu'on en escomptait 20,000. Il semble que cette participation se soit maintenue à ce niveau durant les deux années qu'a duré l'expérience.

Toutefois, c'est au niveau de la fréquentation des examens que la participation fut faible. 5,290 élèves se présentent à une première session et beaucoup moins à une session de récupération.

Budget

Les comptes publics de la province font état des chiffres suivants:

Années	Prévisions	Dépenses
1967-68	1,500,000	1,295,402.41
1968-69	1,250,000	947,823.39
1969-70	350,000	275,478.82
		2,518,704.62

Personnels

On ne peut donner à ce chapitre que des chiffres approximatifs:

Personnel technique: 30 à 40
Personnel de support et d'animation: 20
Personnel à temps plein: entre 50 et 60
dont 37 ont vécu tout le projet
Quelques menuisiers et manoeuvres

Ce projet expérimental vécut ses deux années et l'expérience acquise fut réinvestie dans le projet Multi-Média.

4.5 Éducation des adultes:
formation des agriculteurs

En 1967, fut mise sur pied la section agricole à la Direction générale de l'éducation des adultes.

En 1968-69, le comité consultatif sur la formation agricole aux adultes du ministère de l'Éducation, devant la pénurie de professeurs en agriculture, recommande la formation de moniteurs-animateurs agricoles. Ces moniteurs ont besoin de matériel et d'équipement pour animer les groupes de discussions avec les agriculteurs et le comité recommande donc qu'on se fasse fort de préparer du matériel audiovisuel.

Il faut se rappeler que la région de la Gaspésie, où le B.A.E.Q. a oeuvré, fut considérée comme région-pilote pour différentes opérations.

Le bureau régional du ministère de l'Agriculture à Rimouski se met à la tâche et, en collaboration avec Radio-Québec, enregistre sur rubans magnétoscopiques des agronomes en train de donner des cours. Ces enregistrements sont distribués aux commissions scolaires de la région administrative numéro 1.

Devant le succès de cette expérience, le ministère de l'Éducation décide d'étendre cette méthodologie dans les commissions scolaires régionales qui offrent l'enseignement aux agriculteurs. Il confie donc au ministère de l'Agriculture du Québec la responsabilité de préparer le matériel qui servira de base à quelque quarante leçons sur la gestion de la ferme. Deux agronomes sont détachés à plein temps pour cette opération et prêtés au S.M.T.E. et à Radio-Québec à titre de conseillers pédagogiques responsables de produire les documents. Au début de 1971, le matériel est diffusé dans la plupart des commissions scolaires régionales du Québec.

Par la suite, du matériel audiovisuel sur rubans magnétoscopiques a été préparé sur les productions végétales, animales et en horticulture, soit un total de 210 leçons d'une durée d'environ 30 minutes chacune.

Pour l'utilisation locale, environ 70 centres ont été équipés de magnétoscopes. Une partie de ces équipements fut ensuite utilisée dans le cadre du programme de perfectionnement des maîtres en mathématiques (PERMAMA) de l'Université du Québec.

En 1967-68, dans cette même région gaspésienne et dans le cadre des activités issues du B.A.E.Q., une expérience de formation professionnelle toujours à l'intention des agriculteurs a été projetée sous la coordination du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation en collaboration avec le ministère de l'Éducation et l'Office de développement de l'est du Québec.

Cette formation était faite selon la méthode du téléscript, réseau de télécommunications intégrant le tableau-écran, le rétro-projecteur et

la liaison des classes entre elles par un réseau téléphonique qui permet le dialogue entre professeurs et élèves, dialogue entendu partout.

Le téléscript fut expérimenté au niveau de l'éducation permanente. En 1967-68, 289 élèves furent touchés.

Toutefois, cet enseignement n'a pas dépassé le cap de l'expérimentation.

4.6 Milieu gouvernemental: autres intervenants

Il faut, en outre, mentionner, à cause de l'interférence que ces décisions ont eue sur l'action du Ministère, la mise sur pied d'un certain nombre d'organismes, ailleurs au gouvernement.

D'abord, la création du Bureau de développement audiovisuel (B.D.A.V.) le 3 novembre 1967 par le décret 2980, lequel relevait directement du Conseil exécutif et était chargé d'un mandat analogue au S.M.T.E. relativement à la planification, la coordination et l'implantation des équipements audiovisuels. Le B.D.A.V. fut l'ancêtre de l'Office de la radio-télédiffusion du Québec (O.R.T.Q.)

L'O.R.T.Q. fut fondé en 1969, suite à la présentation en 1968 du projet de loi 17 qui remplaçait une loi déjà votée en 1945, laquelle autorisait la création d'un Service provincial de radiodiffusion.

Le ministère de l'Éducation crut à ce moment qu'il lui revenait d'assurer la supervision de cet organisme qui était voué à la télévision éducative. Or, l'O.R.T.Q. fut, pour des raisons politiques, plutôt rattaché au ministère des Communications. Le M.E.Q. fut par contre contraint de produire dorénavant à l'Office la majeure partie de ses documents éducatifs.

Cette création permit certes la réalisation des séries mentionnées plus haut, mais fut aussi la cause de multiples malaises et retards dus à la divergence d'intérêts et d'orientations des deux organismes.

Il faut aussi mentionner la création du ministère des Communications en 1969. Le projet de loi no 67 autorisa en effet la mise sur pied de ce ministère. L'O.R.T.Q. y fut rattaché de même que l'Office du film du Québec.*

Ces différentes créations accentuèrent la dispersion des pouvoirs reliés à la production de matériels didactiques audiovisuels: l'O.R.T.Q. était producteur de documents, l'O.F.Q. agissait comme intermédiaire entre le S.M.T.E. et les producteurs privés de films qui produisaient pour le ministère de l'Éducation. L'O.R.T.Q. et l'O.F.Q. distribuaient aussi les document audiovisuels produits sous leur juridiction, sans coordination mutuelle.

Ces éléments de contexte furent déterminants dans le développement ultérieur de la production audiovisuelle dans la mesure où le ministère de l'Éducation était écarté, par des Le M.E.Q. des concurrents de juridictions qu'il croyait être de son ressort, sans même avoir droit de regard sur leurs interventions.

---

* L'Office existait depuis 1940 sous le nom de Service de ciné-photographie du Secrétariat de la province. En 1961, il prit le nom d'Office du film du Québec et en 1967, fut rattaché au ministère des Affaires culturelles avant de passer au ministère des Communications en 1973. Par la suite, il fut intégré à la Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel de ce même ministère.

5. DE 1971 À 1976

Cette période prolonge les lignes d'interventions distinguées dans la période précédente. On assiste à un nouveau regroupement d'organismes dont le mandat déborde l'audiovisuel, ce qui a pour effet d'entraîner au niveau du langage un élargissement des concepts et une prédilection pour la technologie éducative au détriment de l'audiovisuel.

On doit encore maintenir la distinction entre les initiatives reliées à l'école et celles reliées à l'éducation des adultes, quoiqu'une tentative de coordination ait été faite entre les organismes voués aux différentes clientèles.

Nous considérerons les interventions majeures de cette période, mentionnant au passage certaines qui ont favorisé des actions provenant du milieu, de même que des éléments de contexte qui peuvent aider à la compréhension de certains faits.

5.1 Milieu scolaire: Service général des moyens d'enseignement

Alors qu'en 1968, le S.M.T.E. avait réalisé la fusion des organismes de promotion de l'audiovisuel et de production de documents didactiques, en 1971, le Ministère procède à un regroupement, sous une même unité administrative, d'organismes qui s'occupent de certains moyens d'enseignement, en particulier, le livre de bibliothèque, les cours par correspondance et l'audiovisuel. Ce qui donne au nouveau service une plus grande extension quant à son objet. Initialement, ce nouvel organisme devait regrouper aussi le programme Multi-Media relié à l'éducation des adultes et mis sur pied dans le prolongement de TEVEC. C'était, en effet, la recommandation du mémoire remis au Conseil des ministres par le ministre de l'Éducation d'alors. Il en fut décidé autrement.

C'est le 10 mars 1971 que fut approuvé le décret no 904 qui créa le Service général des moyens d'enseignement regroupant ainsi, sous une

même unité administrative, le S.M.T.E., le Service des bibliothèques d'enseignement et le Service des cours par correspondance.

Ce décret reprenait dans ses attendus les différentes fonctions qui avaient été remplies par les organismes précédents. En outre, il ordonnait un regroupement, non une fusion, sans toutefois indiquer les modalités de ce regroupement, ni le nouveau mandat qu'il définissait pour cet organisme.

Selon la coutume au Ministère, le nouveau directeur général de ce service en définit les objectifs, se basant sur les attendus du décret et certains documents préliminaires préparés à la Direction générale de la planification:

- Elaborer les politiques nécessaires pour réaliser une intégration optimale des moyens d'enseignement aux activités et aux tâches éducatives;

- Collaborer avec les D.G. d'enseignement en vue d'adapter les moyens d'enseignement aux objectifs et aux programmes d'études déterminés par les divers niveaux;

- Planifier le développement des moyens d'enseignement en s'appuyant sur des critères d'efficacité pédagogique et de rentabilité financière;

- Déterminer les priorités et les besoins en matière de production de matériel didactique; assumer cette production et/ou l'orienter;

- Coordonner l'implantation des ressources et favoriser leur utilisation maximale. (11)

Pour la description de cet organisme, nous appliquons rétrospectivement l'organigramme officiel qui, accepté en 1974, a permis la fusion administrative des unités regroupées. Nous retrouvons, à

toutes fins pratiques dans cet organigramme, la continuation, sous un nouveau vocable, de l'ancien Service des moyens techniques d'enseignement. Nous examinons pour les fins de ce travail seuls les éléments et services qui concernent notre objet.

Cet organigramme présente quatre secteurs appelés à l'époque «éléments» en référence à la terminologie utilisée dans le cadre de la planification par objectifs. Nous décrivons chacun d'eux, indiquant leur champ d'action global et le type d'activités auxquelles ils se sont livrés quand celles-ci concernent l'objet de cette revue.

5.1.1 Production de matériel didactique

Cet élément se divise en deux activités: l'une qui recouvre les cours par correspondance et l'autre, l'ancien secteur production du Service des moyens techniques d'enseignement. S'ajoute à cet élément, un service de programmation et un de distribution de documents.

Excluons les activités des cours par correspondance qui ne font pas l'objet de notre revue et décrivons brièvement les actions de cet élément relatives à l'audiovisuel.

Au niveau de la production proprement dite, ce secteur a surtout prolongé les types de production réalisés au S.M.T.E. Il a continué des projets amorcés par son prédécesseur et démarré certaines séries comme Saperlipopette, appelée par la suite Passe Partout, série télévisée destinée à la clientèle du pré-scolaire. Sa production s'est davantage diversifiée, s'orientant vers des média plus légers et plus malléables destinés à la distribution, selon la tendance amorcés au S.M.T.E. Il lui sera aussi confié le mandat de la production du matériel didactique à l'intention des adultes. Par la suite le S.G.M.E. a diminué son volume de production audiovisuelle. Par contre, il a investi dans la réflexion sur une politique de production qu'il conviendrait de poursuivre au Ministère.

La production comme telle s'est surtout effectuée en collaboration avec Radio-Québec, et même en 1975-76, une partie importante du budget de production du S.G.M.E. fut directement attribuée à l'Office. L'O.F.Q., pour sa part, a pour un temps joué un rôle d'intermédiaire entre les producteurs privés et le S.G.M.E. En 1973, le S.G.M.E. fut autorisé à procéder lui-même à des appels d'offre des compagnies privées, ceci pour un certain nombre de productions. Cette formule lui permit de s'approprier les droits des productions dont il était privé dans le cas où un autre organisme assumait la coordination administrative de la production.

Le S.G.M.E. a aussi mis sur pied, dans cet élément de production, un service de programmation dont le rôle a d'abord été d'acheminer les commandes de production provenant des différentes directions générales aux coordonnateurs de production. Par la suite, ce service s'est orienté vers la planification de l'approvisionnement des milieux scolaires québécois en matériel didactique imprimé et audiovisuel, conformément aux ressources et besoins identifiés.

Quant à la diffusion des séries télévisées, elle s'est confinée à Radio-Canada pour la majeure partie d'entre elles. Depuis septembre 1976, Radio-Québec diffuse aussi certaines séries et double à l'occasion la diffusion faite à Radio-Canada.

La distribution continue d'être partagée entre Radio-Québec, l'O.F.Q. et le S.G.M.E. L'O.F.Q. chercha, au moment de son intégration à la Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel du ministère des Communications, à se départir de cette fonction. Les solutions de rechange tardèrent à venir. En 1975, le S.G.M.E. a reçu l'autorisation du Conseil du Trésor de racheter pour 396,681.34$ des copies de ses productions et d'en assurer lui-même la distribution aux clientèles scolaires. Cette solution ne régla que partiellement le morcellement de l'acte de distribution.

5.1.2 Service aux réseaux

Cet élément regroupe initialement le Service des bibliothèques d'enseignement et la Centrale des bibliothèques. Ils deviennent les activités Animation et Services centralisés. En plus de ces organismes, il réunit les secteurs Equipement et Ateliers de formation du S.M.T.E., renommés activités Equipement et Personnels, de même qu'un nouveau secteur dit Evaluation dont le rôle est d'évaluer en coopération avec le milieu scolaire, les documents audiovisuels en circulation dans les écoles.

Excluant les organismes qui travaillent au niveau des bibliothèques, considérons les rôles des secteurs reliés à l'audiovisuel: le secteur Equipement a participé à «l'Opération équipement» au S.M.T.E. et amorcé la mise sur pied d'un système d'inventaire des appareils audiovisuels dans les écoles. Cette opération qu'on visait à informatiser retarde considérablement et le secteur vit une crise de définition suite à la mise en vigueur des politiques de décentralisation administrative du Ministère qui, remettant aux commissions scolaires le contrôle de leur budget, leur octroient en même temps le pouvoir relatif à l'établissement de leurs priorités. Comme les contrôles d'inventaires étaient liés aux autorisations d'achats, l'abandon des contrôles budgétaires handicape la réalisation de cette opération.

Le secteur Personnel a continué pour un moment le travail du S.M.T.E. pour ensuite abandonner complètement les ateliers de formation et s'orienter davantage vers les personnels en moyens d'enseignement. C'est difficilement que ce secteur travaille à redéfinir sa problèmatique et à réorienter son action.

Le secteur Evaluation a mis sur pied un système coopératif et a préparé, en collaboration avec le milieu scolaire, une série de fiches d'évaluation de documents audiovisuels utilisés dans les écoles. Malgré les lenteurs administratives, il est parvenu à distribuer une partie de ces fiches dans le milieu scolaire.

5.1.3 Développement de la technologie éducative

Cet élément est davantage orienté vers la recherche et la planification. Il se divise à ce moment en quatre activités: Etudes et Prospective, Recherche, Expérimentation et Programmes de développement. Les travaux réalisés dans le cadre de cet élément fournissent des informations structurées sur des aspects théoriques et techniques des moyens d'enseignement et de leurs composantes systémiques: personnels, droits d'auteur, centres de ressources, etc. Ils offrent aussi, par des explorations et des recherches, une connaissance de l'état de l'utilisation et de la gestion des moyens d'enseignement dans les commissions scolaires: ils contribuent aussi à des expérimentations et des évaluations de certaines productions et moyens, en particulier, l'ordinateur et ses utilisations pédagogiques.

La plupart de ces travaux doivent contribuer à la planification d'interventions. En plus de servir à l'information des milieux scolaires.

5.1.4 Services communs

Cet élément regroupe les services administratifs et techniques, de même qu'un Centre de documentation.

5.1.5 Aperçus administratifs

En terminant, nous faisons état des quelques chiffres touchant les budgets et le personnel.

Budget

Nous extrayons des comptes publics, les sommes attribuées au S.G.M.E. et investies pour le développement de l'audiovisuel:

Année	Crédits	Dépenses nettes
1971-72	5,720,300.00	3,798,923.93
1972-73	5,801,200.00	3,690,671.04
1973-74	-----	3,932,756.00*
1974-75	-----	4,064,146.00*

* Pour ces années, on a dû extraire de l'ensemble des dépenses celles consacrées exclusivement à l'audiovisuel.

Personnels

Les rapports annuels du Ministère fournissent des informations sur le personnel permanent:

Années	Cadres	Fonctionnaires professionnels	Fonctionnaires non professionnels	Total
1970-71	5	25	33	63
1971-72	7	37	84	128
1972-73	7	50	80	137
1973-74	7	54	76	137

Pour ce qui est du personnel occasionnel et de celui payé à honoraires, les chiffres-maison nous donnent les renseignements suivants:

Années	Occasionnels		Honoraires	
		court terme/long terme	court terme/long terme	
1971-72		107	224	62
1972-73	chiffres	155	117	73
1973-74	non-dis-ponibles	178	147	69
1974-75		?	?	?

5.2 Milieu scolaire: interventions auprès des personnels

On peut identifier certaines interventions du Ministère qui eurent une influence relative à l'implantation de personnels spécialisés en moyens d'enseignement et plus spécialement en audiovisuel.

D'abord, les plans de classification des personnels préparés en vue des négociations des conventions de travail et qui reconnaissent l'existence de catégories d'emplois reliés à l'audiovisuel.

Ensuite, la création, le 18 octobre 1972, du Service général des personnels des organismes d'enseignement (S.G.P.O.E.) par l'approbation du C.T. 67157, lequel donnait une existence officielle à l'organigramme qui définissait les structures du nouvel organisme.

Ce service qui a un mandat relatif à tous les personnels des organismes d'enseignement a déjà mis sur pied des commissions d'études sur la tâche des enseignants de l'élémentaire, du secondaire (C.E.T.E.E.S.) et du collégial. Il a spécialement droit d'intervention dans le domaine de l'implantation et de la formation permanente des personnels en moyens d'enseignement.

5.3 Plan de développement des langues

Outre la création du S.G.M.E., organisme mandaté pour promouvoir l'utilisation de l'audiovisuel et autres moyens d'enseignement en milieu scolaire, il faut mentionner un plan spécial qui, par certains de ses objectifs, misait sur l'audiovisuel pour améliorer l'enseignement des langues.

En 1972, dans le cadre de sa politique linguistique, le ministère de l'Éducation mit sur pied un plan spécial de développement de l'enseignement des langues (P.D.E.L.) dans le but d'améliorer l'enseignement du français, langue maternelle, de l'anglais et du français, langues secondes.

Ce plan relevait directement du ministre, était géré par un comité spécial dit «comité de l'enseignement des langues» et devait se réaliser en collaboration avec les directions générales et les services concernés.

Les mesures définies par ce plan avaient trait:

1. A la formation et au perfectionnement des maîtres;
2. Aux programmes, à l'encadrement et l'animation, aux activités para scolaires et à la recherche pédagogique;
3. A l'organisation de l'enseignement, de l'équipement et du matériel;
4. Enfin, à l'accueil des enfants immigrants.

Ce qui nous intéresse dans le cadre de ce travail, ce sont les mesures recommandées et prises relativement à l'équipement et dont le S.G.M.E. a assuré la coordination.

Trois directives de la D.G.E.E.S. furent émises relativement à cette opération équipement et reconduites pour deux années successives:

En 1973-74, la directive 24-02-13 autorisait l'achat de magnétophones pour les commissions scolaires élémentaires, ou la présentation d'un projet pilote d'enseignement du français. Un budget de 1.25/élève était affecté à cette opération, plus 0.25/élève pour l'acquisition du matériel de consommation. Au terme de cette année, des sommes de 949,292.47$ ont été octroyées aux commissions scolaires pour cette opération, 791,681.65$ allant à l'équipement et 157,610.82$ au matériel de consommation.

En 1974-75 la nouvelle directive 24-02-13 visait l'équipement des classes élémentaires. Toutefois, les commissions scolaires devaient, cette deuxième année, présenter un projet pédagogique qui justifiait les demandes d'équipement.

Le Ministère fournissait une certaine aide technique pour la préparation des projets. Le budget octroyé était de $10.00/élève pour 25% des écoles d'une commission scolaire.

441 écoles ont présenté des projets. Un comité d'évaluation formé de représentants de la D.G.E.E.S., du S.G.M.E., de la D.G.F., d'agents de développement pédagogique en français et de conseillers pédagogiques en audiovisuel a autorisé 419 projets pour une somme de 1,408,893.66$.

En 1973-74 la directive 24-02-14 visait à doter chaque professeur de français du secondaire d'un magnétophone. Elle permettait aussi d'équiper les locaux-discipline de français et à cette fin une somme de 2.00$/élève était octroyée. En outre, les professeurs de français du secondaire pouvaient présenter des projets expérimentaux d'ateliers de français et une somme de 10.00$/élève étant réservée à cette fin.

Les sommes engagées pour l'opération magnétophone étaient 1,100,364.00$ et pour les locaux-disciplines, 80,810.00$. Quant aux ateliers de français, 38 projets furent présentés et 24 furent autorisés.

En 1974-75, la directive 24-02-14 fut à nouveau émise pour inciter la présentation de projets d'ateliers. Cette fois, la somme de 10.00$/élève pour 25% des écoles d'une commission scolaire était autorisée. 80 projets furent présentés et 79 furent autorisés.

Enfin, mentionnons la directive 24-02-15 relative à l'acquisition d'équipements pour l'enseignement des langues secondes à l'élémentaire. Aucune somme n'a été fixée en 1973-74 mais les demandes excédèrent de beaucoup les prévisions. Fort d'un budget de base de 120,000$ les demandes se sont néanmoins élevées à environ 1,200,000$ et les dépenses réelles accordées furent de 280,145$. En 1974-75, on autorisa une dépense de 1.00$/élève.

L'ensemble de ces opérations devait se poursuivre pendant cinq ans.

En 1975, le ministre de l'Éducation ordonna la suspension temporaire des directives 24-02-13 et 24-02-14 afin de procéder à une évaluation de cette opération équipement.

Un comité d'évaluation composé de représentants des services et directions concernés fut mis sur pied et remit son rapport au directeur de la D.G.E.E.S. en mars 1976. Nous relevons ici certaines des conclusions de ce comité.

Tout d'abord, il affirme que les effets escomptés du plan relativement à l'équipement ont été atteints. Les opérations magnétophone à l'élémentaire et au secondaire ont été réalisées. Quant aux projets d'ateliers de français, 115 projets furent autorisés pour une somme de 2,380,000$ alors qu'à l'élémentaire, 440 projets le furent, ce qui occasionna des dépenses de l'ordre de 2,095,447$.

En tout, près de quatre millions et demi ont été consacrés à cette opération depuis ses débuts.

5.4 Soutien à quelques projets

Comme il convient à son rôle, le ministère de l'Éducation, par ses différents organismes, a aussi soutenu un certain nombre d'initiatives originant de différents milieux scolaires et qui intégraient massivement des équipements reliés à l'audiovisuel et à l'ordinateur. Mentionnons le Projet de perfectionnement des maîtres en mathématiques de l'université du Québec (PERMAMA), la Télé-université qui vint par la suite et intégra ce dernier programme, la mise sur pied du collège Montmorency dont l'objectif d'enseignement individualisé est soutenu par une structure et une organisation largement inspirées des données des technologies de l'éducation, de même que le Projet LOGO, projet d'utilisation de l'ordinateur à des fins d'apprentissage individualisé, installé d'abord au collège Edouard-Montpetit et rattaché ensuite à l'université du Québec à Montréal.

5.5 Éducation des adultes: Multi-Media

Sans contredit l'initiative la plus marquante dans ce domaine de l'utilisation de l'audiovisuel pour la formation des adultes est la mise sur pied, dans le prolongement de TEVEC, du programme Multi-Media (12).

Vers la fin de TEVEC, le comité du programme de récupération fut formé dans le but de proposer des suites qui permettraient d'investir positivement les acquis de l'expérimentation dans la région du Saguenay/Lac-St-Jean. Un comité spécialement mandaté, dit Comité d'implantation de la télévision éducative, produisit un rapport intitulé Projet Multi-Media de formation pour le développement des ressources humaines au Québec. Ce rapport servit de base au mémoire que le Ministre de l'Éducation présenta au Conseil des ministres le 24 novembre 1970, et on y propose:

> Que soit explicitement retenu par le gouvernement le principe du projet Multi-Media de formation pour le développement des ressources humaines (et que soit également créée) une commission administrative qui, elle, assumerait la

responsabilité de l'orientation, de l'organisation et de l'administration du projet (13).

Dès le tout début, Multi-Media, en tant que projet d'éducation des adultes, fut donc axé sur l'utilisation des média et conçu comme une solution à l'intégration des technologies modernes de communication dans un système régulier de formation des adultes qu'il ne s'agissait plus, maintenant, que de créer.

Le 10 mars 1971, le décret 905 créa la Commission administrative pour le programme Multi-Media de formation pour le développement des ressources humaines du Québec et, le même jour, le décret no 904 regroupa les organismes qui devaient former le S.G.M.E. Ces deux organismes furent donc créés indépendants l'un de l'autre, contrairement à ce que recommandait le mémoire du Ministère. Toutefois, le directeur général du S.G.M.E. assuma pendant deux ans la direction du comité exécutif de Multi-Media et le S.G.M.E. eut toujours un représentant à la Commission administrative. Initialement, ce programme relevait directement du Sous-ministre.

Dès sa création, Multi-Media a suscité les commentaires et critiques de nombreux groupes populaires, en particulier de l'Institut canadien d'éducation des adultes, qui considéraient insuffisante leur représentation au sein de la Commission administrative et s'interrogeaient sur la pratique de l'idéologie participationniste de Multi-Media.

Le premier document important de la Commission administrative fut publié dans le Bulletin officiel du ministère en novembre 1971 sous le titre de Multi-Media: du projet au programme.

Pédagogiquement, Multi-Media est fondé sur le projet éducatif du «s'éduquant» et vise à permettre à chacun d'élaborer son propre savoir à partir de l'identification de ses besoins et de partager avec les autres son apprentissage. Pour ce faire, on propose d'utiliser de façon systématique les ressources du milieu environnant et les média

susceptibles de fournir un support aux différentes démarches pédagogiques.

Le programme Multi-Media se caractérise par quatre éléments essentiels:

1. L'étudiant doit être au centre du système;

2. Un système multi-media doit s'appuyer sur plusieurs média, certains étant nécessairement d'ordre technologique et d'autres étant nécessairement d'ordre socio-pédagogique;

3. Les divers média utilisés doivent être interreliés dans un système dit synergique, c'est-à-dire un système où chacun des média prévus réalise spécifiquement ce qu'on attend de lui et participe en même temps à la réalisation d'objectifs beaucoup plus vastes en coordination intime avec tous les autres média et, au besoin, en remplaçant ou en renforçant l'un ou l'autre d'entre eux;

4. Chacun des média et le système lui-même doivent être utilisés avec une certaine ampleur et, en conséquence, être prévus à l'intention d'un nombre élevé de personnes. (14)

Comme corollaire des caractéristiques du projet Multi-Media, mentionnons les objectifs fondamentaux poursuivis par le programme:

1. Permettre aux adultes de développer une meilleure compréhension d'eux-mêmes et de leur milieu et aussi, de participer pleinement au développement socio-économique de ce milieu;

2. Permettre aux adultes de parvenir à une formation reliée à leurs besoins, à leur mode de vie et à leurs capacités, compte tenu des besoins et des priorités de la société québécoise, en général, et de ceux du marché du travail, en

particulier;

3. Favoriser chez l'adulte, dans une optique d'éducation continue, une capacité à utiliser et à développer les ressources informatives et éducatives, actuelles et futures du milieu;

4. Faire progresser d'une manière cohérente, à des fins d'éducation des adultes, l'utilisation de moyens technologiques et pédagogiques nouveaux. (15)

Ces objectifs généraux furent opérationnalisés dans un document intitulé Les options fondamentales, adopté en mai 1972.

La structure du projet

Considérons maintenant la structure mise sur pied pour réaliser ces objectifs. Depuis la création du programme, cette structure a évolué. On a, par exemple, aboli le comité exécutif pour le remplacer par la direction du programme. De même, le rôle de la Commission administrative fut quelque peu modifié. Nous faisons ici la description de la structure revisée. Comme TEVEC, Multi-Media a une structure double: l'un des volets de cette structure rend compte de l'organisation administrative, l'autre fournit les mécanismes de participation. Les deux volets de la structure sont chapeautés par la Commission administrative qui se tient à la charnière des deux niveaux.

Le décret 298-74, approuvé en janvier 1974 et qui décrétait l'intégration de Multi-Media à la D.G.E.A., apporte des modifications aux fonctions et à la composition de la Commission administrative dite du Programme Multi-Media et la décrit comme suit:

1. Favoriser le maintien et le progrès de la participation de la population au Programme Multi-Media;

2. Préciser et mettre à jour périodiquement les orientations

générales du programme en fonction des besoins et des réactions des usagers et traduire ces orientations en objectifs, sous-objectifs, programmes et activités;

3. Participer à l'élaboration des contenus des programmes et des activités de formation destinés aux usagers;

4. Proposer les allocations des ressources humaines et financières en fonction des programmes et des activités approuvés;

5. Faire rapport sur la conformité des programmes et des activités mis en oeuvre avec les objectifs et sous-objectifs visés.

Cette commission, composée de 19 membres, est formée majoritairement de représentants des usagers du programme nommés sur recommandation des comités régionaux de participation, de représentants des ministères des Communications et de l'Éducation et de responsables de l'éducation des adultes dans les organismes publics et privés voués à cette fin.

Chargée de mettre en oeuvre les orientations et politiques élaborées par la Commission administrative, mentionnons d'abord la direction du programme aidée du comité de coordination sous la direction du coordonnateur général.

Sous cette direction, se situent deux types de services: les Services techniques qui coordonnent les services de production et de diffusion de documents audiovisuels, la publication du journal La Gazette et l'équipe de recherche et évaluation, et les Services régionaux qui regroupent les coordonnateurs des cinq régions visées par le programme: Montréal (Ile, Rive-Nord, Rive-Sud), Saguenay/Lac-Saint-Jean, Nord-Ouest québécois. Chaque coordonnateur régional a sous sa responsabilité un agent de production et diffusion,

un rédacteur-recherchiste, un agent d'information et une équipe d'animateurs.

Les animateurs qui travaillent surtout au niveau local ont comme tâche d'aider les groupes de participants à se constituer et puis de faciliter les démarches éducatives. Conformément à la philosophie de Multi-Media, l'animateur devait remplir un rôle de facilitateur, d'aide et non pas de mobilisateur politisant.

Pour ce qui est de la structure de participation, on distingue trois niveaux. Au niveau de la base, les participants sont regroupés dans des groupes de travail dits «groupes Multi-Media». Ces groupes sont souvent formés avec l'aide des animateurs, ils ont pleine responsabilité quant à la définition de leur projet et s'adjoignent des personnes-ressources, issues du milieu qui contribuent bénévolement à la poursuite des projets.

Les groupes de travail sont regroupés, d'abord, en comités locaux formés de représentants élus de ces groupes et d'un animateur, membre d'office des comités locaux et, ensuite, en comités régionaux qui sont, eux, formés de représentants de comités locaux et d'un coordonnateur régional chargé de l'administration.

Les comités régionaux établissent les priorités régionales et délèguent des représentants au sein de la Commission administrative.

Si on considère les différents projets réalisés dans le cadre de cette organisation, on peut distinguer trois catégories de projets:

1. Les projets éducatifs provenant des groupes de travail dits «groupes Multi-Media». Ils sont nombreux et variés tant par leur contenu que par les média utilisés, ce qui est normal puisqu'ils sont élaborés sur la base des besoins issus de ces groupes.

   A titre indicatif, on dénombre qu'en 1975, 148 groupes de

travail étaient formés, regroupant 3,250 participants. Les personnes rejointes seraient de l'ordre de 11,875 personnes pour cette même période.

Ces projets font forcément montre d'une très grande diversité. Ils peuvent être regroupés autour de certains thèmes comme l'étude de l'aménagement forestier, la coopération, les lois d'assistance sociale, l'éducation, les services publics, etc.

Ils ont été mis sur pied et réalisés avec l'assistance des animateurs et des personnes-ressources bénévoles issues du milieu.

Afin de soutenir leur réalisation, on a, par exemple, établi dans le cadre d'un comité des ressources éducatives du milieu (COREM), un inventaire des ressources qui permettaient aux participants d'identifier dans un bottin les personnes susceptibles d'assister leur démarche. On a aussi conclu avec certaines institutions d'enseignement, tels Cégeps et commissions scolaires régionales des contrats autorisant l'achat d'équipements audiovisuels, dits média-outils, avec l'obligation de les rendre disponibles aux groupes de participants et le privilège d'en demeurer le propriétaire.

2. En plus de ce projets locaux, il faut mentionner les projets de télévision et radio, préparés par les Services techniques de Multi-Media en collaboration avec le S.G.M.E.

On distingue des projets «courts» davantage orientés vers les régions et les projets «longs», qui avaient une diffusion plus large. Mentionnons en particulier les séries PEP '74 et Télé Pop '75.

En plus de ces séries, La Gazette venait compléter

l'information électronique et agissait comme instrument de communication entre les participants des différents groupes. En novembre 1976, les inscrits à la Gazette étaient de 33,837.

3. Enfin, certains projets spéciaux réalisés en marge des projets courts et longs furent mis sur pied pour répondre à des besoins particuliers, tels le projet d'alphabétisation dans la région de Huntington, inspiré de la pédagogie dite de conscientisation de Paolo Freire; «l'Opération-Soleil», réalisée au cours de l'été 1973, qui avait comme objectif principal d'intéresser le plus grand nombre de personnes à former de nouveaux groupes de travail, et «l'Opération 28» qui avait comme objectif de capitaliser sur les résultats de «l'Opération-Soleil» et d'implanter les projets.

Budgets

Au chapitre des budgets, nous référons aux exercices financiers tels que préparés par le programme:

Années	Budget revisé	Dépenses nettes
1972-73	1,815,900	1,133,500
1973-74	2,219,800	1,959,300
1974-75	2,571,600	2,170,600
1975-76	2,070,400	1,912,800

Certaines dépenses ont été assumées par d'autres unités administratives pour lesquelles nous n'avons pas le détail.

On peut toutefois indiquer les dépenses de production assumées par le S.G.M.E. Une somme de 407,536.12$ est inscrite à l'exercice financier 1974-75.

Personnels

Nous pouvons fournir quelques chiffres du personnel de Multi-Media en service en 1975.

D'abord, le plan d'embauche du programme prévoyait engager 30 permanents et 104 occasionnels.

Le personnel effectivement en service avant les coupures budgétaires de 1975 comptait en moyenne 110 personnes mais après les coupures, il en restait en moyenne 75.

Clientèles

Quant à la structure de participation, on dénombre les personnes bénévoles suivantes:

Comités régionaux: 4 comités; 74 personnes.
Comités locaux: 21 comités; 179 personnes.

Participants actifs: (relevé du printemps 1976)
148 groupes de travail
3,250 participants
effet d'entrainement sur 11,875 personnes
5,705 familles
Le programme Multi-Media fut aboli en 1978.

5.6 Éléments de contexte ministériel et gouvernemental

A cette période, comme à celle qui a vu la création de Radio-Québec, il faut mentionner certains éléments de contexte gouvernemental qui, une fois encore, risquent de faire passer du ministère de l'Éducation à un autre ministère des pouvoirs relatifs à l'audiovisuel.

Tout d'abord, en 1975, la présentation de la loi-cadre sur le cinéma, la création au ministère des Communications de la Direction générale du cinéma et de l'audiovisuel, autant de mesures qui prévoient que le contrôle de la production audiovisuelle éducative devrait passer sous l'autorité d'un autre ministère.

Le livre vert sur la politique culturelle du ministère des Affaires culturelles suggère pour sa part, que l'État intervienne pour encadrer ce qu'il appelle les industries culturelles:

- (Elles) se retrouvent souvent ailleurs que dans le champ d'action ou d'intervention du ministère des Affaires culturelles. Pensons à la radio, à la télévision, au cinéma, à certains objets et équipements reliés à l'éducation, aux loisirs et à la culture.

- Par contre, la responsabilité première d'un ministère des Affaires culturelles et des organismes qui en dépendent est l'identification, la protection, la mise en valeur et la diffusion des ressources culturelles (16).

Dans certains cas, le S.G.M.E. a présenté un avis aux autorités du Ministère, proposant une attitude à adopter. Il ne semble pas, toutefois que les ministères concernés aient entamé à ce moment une négociation relativement à la définition des rôles de chacun et au partage des pouvoirs.

A l'intérieur du Ministère, trois éléments de contexte doivent être mentionnés: d'abord, la nouvelle politique de décentralisation administrative qui remet de plus en plus aux commissions scolaires l'entière responsabilité du partage de leur budget.

Jusqu'en 1973, des sommes précises étaient recommandées aux commissions scolaires pour l'achat d'équipements audiovisuels et le Ministère exerçait un contrôle d'autorisation d'achat.

Depuis, les commissions scolaires ont disposé de trois enveloppes budgétaires transférables, puis, à partir de 1975, d'une seule enveloppe dont les catégories sont entièrement transférables, sous réserve des seules contraintes liées aux ententes syndicales et aux politiques salariales. Les commissions scolaires acquièrent ainsi le contrôle de leurs achats d'équipement et il reste au Ministère un vague rôle de normalisation et de conseil.

Ensuite, les contraintes reliées à la décroissance des budgets d'éducation interdisent de penser un développement quantitatif important et imposent d'orienter l'action vers la rentabilisation des investissements déjà consentis.

Enfin, les opérations de restructuration interne du Ministère qui, pour un moment, obligent à un ralentissement important au niveau de l'organisme responsable des moyens d'enseignement, incertain de sa position dans la nouvelle structure ministérielle.

6. DE 1976 A 1980

La conjoncture économique défavorable des dernières années a, en général, eu des conséquences néfastes sur tout le domaine des services, l'éducation y compris. Après avoir connu une période d'expansion soutenue, tous s'accordent maintenant à reconnaître que le temps est à la consolidation et à l'intégration des activités. Cela exige, par conséquent, que l'on fasse des choix selon un nouvel ordre de priorités. Dans ce contexte, il semble que l'innovation, idée-maîtresse d'une époque, ait été reléguée au second plan et remplacée par celles de rendement et de productivité qui sont devenues seul et unique critère de toute entreprise.

6.1 Restructuration du Ministère et redéfinition des fonctions du S.G.M.E.

A partir de 1976 un profond malaise accable le S.G.M.E.et son existence semble être remise en question. Cette période remplie d'incertitudes trouve son aboutissement dans un rapport, rédigé à la demande du Conseil du Trésor, où il est effectivement recommandé que le S.G.M.E. soit démembré et ses effectifs déployés. Après maints débats et discussions on ne donna pas suite au rapport et à ses conclusions.

De pair avec la remise en question du S.G.M.E. apparaissent les problèmes soulevés par la restructuration du Ministère et son éventuel rattachement administratif dans le nouvel organigramme où ses préoccupations d'ordre purement pédagogique ne trouveraient guère d'écho.

La création, en effet, de trois nouvelles directions au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, tout particulièrement la Direction générale du développement pédagogique et la Direction générale des réseaux, allait avoir des répercussions significatives sur la structure interne du S.G.M.E. ainsi que sur la liberté d'action qui, dorénavant, allait être beaucoup plus étroitement encadrée, tant en ce qui a trait aux initiatives à prendre qu'au contenu des projets et ceci

tant du côté de la production audiovisuelle que de l'expertise à fournir. Le S.G.M.E. allait maintenant être exclusivement défini comme un organisme de service et de soutien. C'est, d'ailleurs, le mandat que lui confirmait le Conseil du Trésor dans un décret, en date du 20 juin 1978, dont le but était de répartir les ressources et effectifs du S.G.M.E. en fonction des déplacements de champs de responsabilité au ministère de l'Éducation.

C'est ainsi que, à partir du personnel (quatorze postes) pris au secteur de l'expérimentation du Service du développement de la technologie éducative et à celui de la Programmation du service de la Production, a été mise sur pied à la Direction générale du développement pédagogique la direction du matériel didactique (D.M.D.). Le but de cette direction était d'intégrer le plus étroitement possible l'instrumentation didactique, dont l'audiovisuel n'est qu'un aspect, et l'élaboration des programmes d'enseignement. Dorénavant c'est à la D.M.D. qu'incombera d'indiquer les besoins en moyens didactiques et de rédiger les devis devant servir de guide aux producteurs éventuels.

Dans la même période et dans le cadre de la décentralisation administrative du Ministère, fut créée la Direction générale des Réseaux. Cette direction devenait le seul et unique intermédiaire entre le ministère et les commissions scolaires Elle s'approprirait de ce fait la fonction animation remplie jusque là par le Service aux Réseaux du S.G.M.E. C'est ainsi que le Service aux Réseaux, en déperdition constante depuis 1977, fut aboli en 1980.

La fermeture de ce secteur ne signifia pas l'élimination, du rôle consultatif que le S.G.M.E. avait joué auprès des commissions scolaires touchant les moyens d'enseignement. Cette fonction fut accordée aux bureaux régionaux qui, tous et chacun, devaient disposer d'un poste à cet effet. Toutefois, sous le pression des contraintes budgétaires, aucun poste ne sera comblé et ils seront abolis en avril 1981.

Après ces coups de sabre le S.G.M.E. semblait pouvoir reprendre son souffle et, à la fin de 1978, s'affirme une volonté nouvelle de reprise

en main et de raffermissement de ses structures dont le document Orientations et stratégies de développement pour les années 1980-83 est l'aboutissement.

Ce document qui prend appui sur le mandat donné par le Conseil du Trésor confirme la perte de certains pouvoirs au profit des nouvelles directions mais redonnait au S.G.M.E. sans équivoque le rôle d'un organisme de service et de soutien dans le domaine des moyens d'enseignement.

Agent premier dans le domaine de la production et du développement touchant l'audiovisuel, les bibliothèques, l'imprimé et la technologie éducative, la plus importante responsabilité qui lui échappe par rapport à ses anciennes prérogatives découle de la création de la DMD qui, maintenant, est la seule responsable de la définition des besoins didactiques résultant de l'implantation des programmes d'enseignement.

6.2 Production de matériel didactique

Les remaniements ministériels ont donc ramené le S.G.M.E. à la fonction majeure qui m'avait fait la raison d'être du S.M.T.E.: à savoir la production de matériel didactique, ajoutant toutefois à la production audiovisuelle celle de l'imprimé; de sorte qu'à ce moment-ci de l'historique, il devient de plus en plus difficile de distinguer une histoire de l'audiovisuel des autres moyens d'enseignement.

Le S.G.M.E. est au premier chef un producteur de matériel didactique conformément aux demandes et commandes exprimées par les directions générales responsables des programmes d'enseignement. Ce genre de document constitue la masse de sa production. A côté, il y a les documents de soutien qui ne sont que partiellement conformes aux programmes et les documents d'enrichissement. Ces deux dernières catégories n'accaparaient que 9% du budget de la production en 1979-80. A ces documents pédagogiques il faudrait ajouter les documents particuliers demandés par les directions à l'occasion de certaines activités. En tout et partout le S.G.M.E. a produit, depuis sa

création, tout près de 3 000 documents audiovisuels de toutes sortes en plus, bien sûr, d'avoir réalisé de nombreuses émissions de radio et de télévision. A ce dernier chapitre, et en collaboration avec Radio-Canada et Radio-Québec à qui se joignent 50 câblodistributeurs privés, le S.G.M.E. met en ondes en 80-81 2 1/2 heures par semaine d'émissions à la radio de Radio-Canada et 29 1/4 heures à la télévision réparties entre Radio-Québec (18 1/2 heures) et Radio-Canada (10 3/4 h.).

La production au S.G.M.E. est en très grande partie confiée à l'entreprise privée qui en accapare 50%.

Parfois le S.G.M.E. s'associe à des partenaires en vue de partager les coûts et les responsabilités relatifs aux projets. Ce mode compte, au niveau primaire et secondaire, pour 6% du budget et, à l'enseignement des adultes, pour 8%. Au collégial toute la production se fait sur ce modèle et un autre, nouvellement implanté et qui fait appel aux maisons d'édition, celui de la production-distribution. A ce dernier niveau d'enseignement la co-production constitue la totalité, soit 25% de l'ensemble de la production.

Les passages qui suivent signaleront tout au plus quelques-uns des faits les plus significatifs des grands secteurs d'activités du S.G.M.E. pour la période 1976-80.

L'opération Passe-Partout est sans contredit la plus importante de toutes les interventions du ministère de l'Éducation dans le domaine de l'exploitation des moyens de communication de masse et des techniques d'animation. Sa réalisation, à cause de son envergure même, nécessita la constitution d'une équipe fort nombreuse dont les effectifs relevaient de plusieurs directions générales du Ministère, soit la Direction générale des Réseaux (DGR) en ce qui a trait à l'animation, la DGDP pour l'évaluation, la Direction des politiques et plans pour la désignation de la clientèle-cible et de l'animation, le S.G.M.E. pour la production du matériel éducatif et le Service général des communications pour les activités d'information, de publicité et de publications.

L'opération était dirigée par un comité-directeur dont le président était nommé par le sous-ministre.

Passe-Partout est une intervention aux aspects multiples dont le plus important, parce qu'il entraîne tous les autres, demeure la série télévisée de 125 émissions de 30 minutes chacune.

Contre-partie québécoise de la série américaine Sesame Street, qu'on n'a d'ailleurs pas jugé à propos de traduire ou d'adapter, Passe-Partout est principalement destinée aux enfants de 3 à 5 ans des milieux socio-économiquement faibles.

Ce qui essentiellement caractérise cette série et en fait toute l'originalité repose sur les objectifs qui ont été proposés. Ceux-ci sont, de nature socio-affective plutôt que de l'ordre de l'apprentissage comme dans Sesame Street. Alors que celle-ci visait l'acquisition de notions, Passe-Partout cherche, pour sa part, à développer des attitudes, à faire des expériences et, enfin, à donner le goût d'apprendre. En fait, les valeurs sous-jacentes à la série contrastent nettement avec celles que l'on trouve, en règle générale, dans les émissions pour enfants où souvent la violence et la compétition prédominent. A l'occasion du langage, des sciences, des mathématiques, de la psychomotricité, des arts plastiques, de la musique, c'est toujours l'aspect socio-affectif qui tend à prévaloir. En effet, au-delà des apprentissages qui se font, on vise surtout à Passe-Partout à développer la recherche de l'autonomie, la confiance en soi, la curiosité, l'esprit d'initiative et la capacité de réflexion.

La série télévisée se double des cahiers de Passe-Partout. Ce matériel éducatif complémentaire, rempli de suggestions, a pour but de prolonger la série télévisée. Ces cahiers s'adressent aux parents qui peuvent ainsi se transformer en animateurs et entrer en relation plus suivie avec leurs enfants. La série complète comprend 14 cahiers de 32 pages.

Dans le but d'augmenter l'impact pédagogique de la série, on a mis sur le marché des produits dérivés tels disques, casse-têtes, marionnettes, etc.

L'animation constitue un autre aspect de Passe-Partout. Fort, sans doute, de l'expérience des projets tels TEVEC et Multi-Média qui étaient destinés au même segment de la population, on a mis en oeuvre à Passe-Partout un vaste programme d'animation à l'intention des parents dans le but de les sensibiliser à leur rôle d'éducateurs.

L'implantation du programme d'animation a débuté en 1977-78 dans quatre commissions scolaires situées dans des secteurs défavorisés du Québec. L'année suivante, le nombre en était porté à 34, puis à 80 avec 110 animateurs à son service.

La rapport d'évaluation pour 80-81 faisait état de 8 697 familles inscrites au programme d'animation et le nombre moyen d'auditeurs à Radio-Canada était de 264 000 personnes de tous âges dont 155 000 chez les enfants de 2 à 5 ans. Malheureusement, les milieux les moins défavorisés en terme d'années de scolarité constituent la plus grande partie de la clientèle inscrite au programme, et même la participation augmente avec le niveau de scolarité.

L'opération Passe-Partout se distingue toutefois des autres opérations du genre menées à ce jour par le fait qu'elle comporta, dès le début, un programme d'évaluation très élaboré dans le but de rassembler toutes les données dont on a besoin pour prendre la pleine mesure et, si nécessaire, ajuster son tir. Ce programme à deux battants portait sur le développement et la bonne marche de l'opération ainsi que sur le degré d'atteinte des objectifs.

Il n'est pas exagéré de prétendre que Passe-Partout fut une opération-vedette si on tient compte du battage qui l'entourait et des effectifs qu'elle mobilisait. Mais beaucoup s'en faut pour qu'elle résume à elle seule tout ce que le Ministère a entrepris dans le domaine

de l'audiovisuel et de l'imprimé durant l'espace de ces quatre années. Mentionnons les productions les plus importantes.

Le marché aux images diffusé par Radio-Québec. Cette série est une sorte de cinémathèque qui offre aux élèves du primaire des films de qualité sur les sujets les plus divers. Le trait distinctif de cette série consiste en ce que le film est présenté deux fois au cours de la journée et à plusieurs reprises au cours de l'année, ceci dans le but d'accommoder le plus grand nombre possible de classes qui ne peuvent pas toutes forcément être rendues au même point dans l'étude du programme. La programmation de cette année comprend 347 films, achetés pour la plupart par le S.G.M.E., et occupe 490 heures d'antennes. L'utilisation de la série a été soumise à une évaluation et il semble qu'il y a tout lieu de s'interroger sur l'utilisation planifiée de la télévision dans un cadre scolaire.

La série J'ai une histoire, conçue et réalisée par le S.G.M.E. avec la collaboration d'historiens et présentée à la radio de Radio-Canada, constitue un des premiers efforts que l'on fait, du moins du côté francophone, pour remonter le cours de notre histoire. Cette série de 26 épisodes s'adresse au grand public et plus particulièrement aux élèves et aux professeurs du secondaire.

Il convient d'attirer l'attention sur une sujet des plus novateurs qui fut mis en chantier en 1980, le projet écologie appelé Collection Pierre-Dansereau. Cette série est destinée à enrichir les connaissances et l'expérience écologique des élèves du primaire et du secondaire et comporte, en français et en anglais, 5 films de 15 minutes et 6 films de 30 minutes.

Dans l'ensemble, la production destinée aux niveaux primaire et secondaire porte sur à peu près toutes les disciplines au programme. Fort considérable du point de vue quantitatif, le coût total approximatif de la production s'élève en 1980-81 à 3,063,545$.

Au post-secondaire la production est passablement moins considérable et touche presqu'exclusivement le secteur professionnel de l'enseignement collégial et, dans une mesure beaucoup moindre, l'éducation des adultes.

Au niveau collégial la production se scinde entre l'audiovisuel et l'imprimé. Le premier comporte surtout des documents de soutien pour les secteurs général et professionnel et ceux-ci se font en collaboration avec les collèges qui, individuellement, soumettent au S.G.M.E. des projets. Les prévisions de production, entre 1979 et 1982, s'élevent à 306,700$.

De loin le plus important, cependant, est le projet de production de manuels scolaires en enseignement professionnel. On espère, ainsi, être en mesure de suppléer à la carence sinon à l'absence de manuels en langue française. On compte produire, en 5 ans, 335 manuels dans les disciplines les plus variées à un coût approximatif de 9 millions $.

Bien que l'élève normal constitue la presque totalité de la clientèle visée par le développement des moyens d'enseignement, le Ministère et le S.G.M.E. ont aussi commencé à prendre en considération les handicapés. Au niveau collégial et universitaire il a, en effet, été mis à la disposition des handicapés visuels, des bandes sonores et des documents en braille. En 1977-78, 160 bandes sonores, l'équivalent de 2 200 pages en braille, ont été enregistrées et en 1978-79, 1 500 bandes, équivalant à 360 volumes. Ces documents sont fournis gratuitement aux handicapés.

6.3 Le service des cours par correspondance et la centrale des bibliothèques

Les moyens d'enseignement ne se réduisent pas au seul audiovisuel. Mais puisque cet historique ne traite que de ce sujet là, nous passerons rapidement les activités du Service des cours par correspondance (S.C.C.).

Rappelons toutefois que le S.C.C. est rattaché au S.G.M.E. depuis sa création et qu'il constitue un modèle d'intervention d'enseignement à distance et individualisé.

Dans ce contexte, le moyen privilégié est l'imprimé mais il recourt à l'occasion à des technologies diverses.

Nous ferons de même pour la Centrale des bibliothèques. Ce service est une élément de soutien technique très important pour les bibliothèques scolaires des niveaux primaire, secondaire et collégial. Par l'action de ses nombreuses publications où est dépouillée et repensée la documentation nouvelle, la Centrale est la principale source de renseignements de toutes les bibliothèques du réseau scolaire (à l'exception des universités). Elle fournit un service de cataloguage qui, à partir des milliers de fiches qu'elle établit, assure à cette opération une uniformité et une qualité professionnelle tout en permettant de réaliser une économie d'échelle appréciable.

6.4 Développement de la technologie éducative

Le S.G.M.E. n'est pas seulement un organisme de production. Un des traits originaux de l'organisme réside dans le fait que la recherche y occupe une place considérable.

Le service de développement de la technologie éducative a dû être restructuré par suite de l'amputation du secteur expérimentation au profit de la D.M.D. Il continue cependant d'exercer les tâches pour lesquelles il a été créé: faire des études, des analyses, des recherches, des évaluations dans le domaine dit de la technologie éducative, élaborer des plans de développement et effectuer l'expérimentation de techniques de pointe et enfin faire des recommandations en vue d'établir une politique en ce domaine vaste et complexe.

Ces dernières années plusieurs projets importants ont été achevés. Un sondage de très grande envergure effectué par l'Institut québécois

d'opinion publique (I.Q.O.P.) a été entrepris dans le but de connaître l'étendue des pratiques de reprographie et de repiquage dans les établissements scolaires. Le récent livre blanc sur le droit d'auteur, La juste part du créateur, est d'ailleurs fondé presqu'exclusivement sur les données que le sondage renfermait.

En rapport avec les bibliothèques scolaires, il a été produit un rapport intitulé «Bibliothèques d'enseignement scolaires au primaire et au secondaire. Plan d'action.» Ce document propose aux décideurs du Ministère un train de mesures destinées à améliorer concrètement la situation des bibliothèques scolaires.

Une vaste enquête menée auprès des enseignants sur l'utilisation des diverses ressources didactiques a également été complétée. Cette recherche, qui a débuté au service de développement de la technologie éducative et a été terminée à la D.M.D. par suite du réaménagement interne du Ministère, rend disponibles des données fort révélatrices concernant les pratiques des enseignants dans leurs classes eu égard aux ressources dont ils disposent. Une autre enquête du même genre est présentement en cours sur les approches pédagogiques nouvelles des professeurs du secteur professionnel dans les collèges dans le but d'enrichir la production du matériel didactique imprimé.

Il y a aussi un certain nombre de techniques de pointe qui font l'objet d'études approfondies. Notons, en particulier, les domaines suivants:

L'application pédagogique des ordinateurs. Ce projet donne présentement lieu à plusieurs expériences dans les commissions scolaires et les collèges.

L'utilisation des satellites de communication. Dans le cadre du projet SASKÉBEC de télévision communautaire, il a été possible de relier les villes de Baie-St-Paul au Québec et de Zenon Park en Saskatchewan. Une seconde expérience d'utilisation des satellites, le projet ANIK-P, a également été mené dans le Nouveau-Québec.

Les systèmes de communication. Ceux-ci sont tout particulièrement mis à profit dans des projets d'enseignement à distance, c'est à dire le télé enseignement, et de télévision communautaire à Baie-St-Paul. Ce dernier projet fait actuellement l'objet d'une évaluation.

Le système de vidéotexte Télidon. Un projet d'expérimentation et d'étude en vue de l'intégration de cette technologie nouvelle à des fins éducatives a été élaboré.

6.5 Budgets et personnels

Le S.G.M.E. n'a pas échappé à la conjoncture économique défavorable des dernières années et, comme tant d'autres organismes du monde de l'éducation, il a lui aussi subi les effets de resserrement de cette nouvelle politique au niveau de ses budgets. Ces dernières années, ceux-ci sont en effet demeurés à peu près stationnaires en dépit de l'inflation, soit 9,4 M$ en 1977-78, 10,1 M $ en 1979-1980 et 10,4 M $ en 80-81. Les effectifs ont également connu une baisse considérable, passant de 225 en 1977-78 à 170, due en majeure partie, à la dissolution du Service aux réseaux, responsable de l'abolition de 30 postes, et à la création de la direction du matériel didactique qui en emporta quatorze.

Le secteur de la production est resté sans conteste celui qui accapare le gros du budget. Pour la seule année 80-81, les activités du secteur production proprement dit comptent à elles seules, pour 43% du budget du S.G.M.E. soit 4,502 M$ et 88% du budget de production du Ministère pour l'année. A ce montant il faudrait cependant ajouter la somme de 862,2 $ affectée au secteur de la distribution qui lui est rattaché. Les autres secteurs d'activités du S.G.M.E. sont, selon l'importance de leurs budgets respectifs, la Centrale des bibliothèques (1,834.7 ou 17,5 %) le S.D.T.E. (1,452.9 ou 14%) l'administration (933.6 ou 9%) et le S.C.C. (871.6 ou 8%).

6.6 Eléments de contexte gouvernemental

Le S.G.M.E. a aussi été amené à tenir compte de décisions prises en dehors du ministère de l'Éducation, en l'occurrence au ministère des Communications qui, au terme de la loi sur le cinéma de juin 1975, institua la Direcion générale du cinéma et de l'audiovisuel (D.G.C.A.). Cette nouvelle direction avait pour but d'assurer une action rationnelle et planifiée dans tous les aspects de la cinématographie, y compris, tout particulièrement, la production, la diffusion et la commercialisation de toute la production gouvernementale.

Le S.G.M.E. s'accommoda fort bien de ce nouveau partenaire, d'autant mieux qu'il possédait, en ce qui a trait à l'éducation, une compétence et une expertise indéniables.

L'existence de la D.G.C.A. aura cependant été de courte durée puisqu'elle a été abolie en avril 1981 et remplacée par deux services distincts: le Service de la production de documents audiovisuels à la Direction générale des moyens de communication et le Service de la diffusion de la documentation audiovisuelle à la Direction générale des publications gouvernementales. De plus, le ministère des Communications s'est vu brièvement confier la gestion du droit d'auteur, logée jusque là chez l'Éditeur officiel, en vertu du décret de septembre 1979 créant le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle. Toutefois depuis la publication du livre blanc sur le droit d'auteur en décembre 1980, la coordination des politiques y ayant trait a été confiée au ministère des Affaires culturelles.

En dépit, d'une part, des critiques dont les moyens audiovisuels ont été l'objet et leur subordination plus étroite aux programmes qui s'en est en quelque sorte suivie et malgré, d'autre part, les incertitudes qui, à un moment donné, ont plané sur son avenir et les remaniements internes qui se sont produits par la suite, le S.G.M.E. est demeuré, le principal responsable des moyens d'enseignement, un interprète de première ligne et un annonciateur des techniques de pointe et de la technologie en éducation en plus d'être une producteur notable.

7. CONCLUSION

L'historique que nous venons de brosser nous permet de constater que, tout au long de ces années, les ressources ont été affectées de façon constante au développement de l'audiovisuel en éducation, et que, malgré des crises de parcours, le Ministère a gardé jusqu'à maintenant un pouvoir non équivoque sur la production qui utilise les média.

Au terme de cette revue, on peut se demander ce qui a prévalu à de telles interventions. Pourquoi l'audiovisuel? Pourquoi l'audiovisuel à ce moment? Quelles idéologies, quelles croyances ont justifié les initiatives?

A la réflexion, nous avons identifiés trois lieux idéologiques qui se combinent et dont la mention, en guise de conclusion, aide à comprendre la pression qui s'est fait sentir à certains moments sur l'implantation de l'audiovisuel en éducation.

Ce sont les idéologies nationalistes, issues du mouvement de la révolution tranquille, l'idéologie technologique basées sur la croyance dans le pouvoir intrinsèque de changement que l'on a prêté à la technique et l'idéologie psycho-sociale inscrite dans l'objectif qui visait aussi bien à promouvoir le développement des individus, en général, et des classes défavorisées, en particulier, qu'à les rendre plus aptes à y participer.

Les deux premiers lieux idéologiques ont surtout inspiré les actions dans le milieu scolaire. Dans le prolongement du slogan «Maîtres chez nous», on a cherché à faire main-mise sur les «mass-médias» et à introduire la télévision à l'école. On croyait par là reproduire à l'école le changement déniable que l'apparition de la télévision avait engendré dans les familles et dans la société.

D'où l'importance de la diffusion et les revendications acharnées du Ministère pour obtenir le contrôle de la nouvelle télévision éducative: Radio-Québec.

Dans ce même contexte d'une confiance accrue en ses possibilités comme peuple et en ce pouvoir quasi-magique de la technique, il faut mentionner l'impact de l'Exposition universelle de 1967. L'une des caractéristiques et, sans conteste, l'une des causes de succès de l'exposition fut l'efficacité avec laquelle on a utilisé l'audiovisuel dans les différents pavillons. Or, plusieurs artisans de l'exposition sont devenus les principaux instigateurs du S.M.T.E.

Il n'en fallait pas moins pour croire que le recours à ces puissants moyens de changement de mentalité que sont la télévision et les moyens audiovisuels légers, entraîneraient à l'école, pour peu qu'on l'en inonde, la révolution qu'ils avaient opérée dans l'ensemble de la société.

Du côté de l'éducation des adultes, l'idéologie de prise en charge par les collectivités locales, et en particulier par les milieux défavorisés de leur propre développement éducatif et social a été première et déterminante. On y a associé cependant le pouvoir des médias, croyant que l'utilisation de ces outils hâterait la formation des groupes, la définition de leurs objectifs ainsi que leur opérationnalisation.

C'est donc à la jonction de ces forces idéologiques issues des options nationalistes, de la foi en la puissance de la technique comme facteur de changement social et des théories prônant l'auto-développement des individus et des groupes que s'insère l'utilisation de l'audiovisuel en éducation.

Nous l'avons remarqué tant au long de cet historique, le milieu scolaire et celui de l'éducation des adultes se sont développés le plus souvent de façon parallèle.

Leurs fonds idéologiques quoique distincts ont été partagés de façon non-équivoque par les différents gouvernements. Ils séduisaient par leur côté novateur, voire «provocateur», et par ce qu'ils laissaient entrevoir d'une société nouvelle.

En 1972, le ministre de l'Éducation déclare:

> En réalité, il y a lieu de se réjouir de la poussée technologique en éducation. Loin d'aggraver le faible rendement de l'éducation et la deshumanisation du système scolaire, c'est elle qui rendra plus que jamais accessible à toute l'humanité un enseignement de qualité et qui fera vraiment croître la responsabilité et le rendement des éducateurs et des étudiants, eux-même les principaux agents de l'éducation.

Pour favoriser le développement des pratiques issues de ces idéologies, le Ministère a créé des organismes dotés de large mandat et d'une marge de manoeuvre souvent importante.

Ces conditions de relative liberté et l'enthousiasme des professionels ont donné lieu à beaucoup de créativité et à une panoplie d'expériences. On a eu un moment l'impression que l'audiovisuel devenait la pierre d'angle du changement de tout le système éducatif et cette foi a décuplé les énergies. Ce fut sans aucun doute l'atmosphère qui a animé le S.M.T.E.

Par la suite, le Ministère a tenté de réintégrer dans le système la liberté et la créativité des années 60. On a cherché à introduire plus de rationalité dans la production et, vers la fin des années 70, on a carrément resitué l'audiovisuel parmi les moyens d'enseignement. On consacrait par là sa valeur instrumentale en le situant dans le même cadre que l'imprimé auquel l'audiovisuel fut si souvent opposé.

Les contenus de programmes reprennent ainsi le pouvoir et le médium n'est plus le message: il est de nouveau support et soutien.

Il resterait à se demander si toute l' effervescence des années 60 a vraiment marqué le monde de l'éducation et contribué, comme le souhaitait le Ministre, à accroître le rendement des éducateurs et des étudiants. C'est là un volet plutôt inconnu de cet historique.

RÉFÉRENCES

1) Claude Locas, Radio-télévision scolaire 1962-68, Tome 1, S.G.M.E., p. 16

2) Ibid., p. 8.

3) Loc. cit.

4) Cité dans ibid., p. 45-46.

5) Pierre-Émile Beaulieu, Geneviève Chabot, avec la collaboration de Robert Michaud, La production audio-visuelle du B.R.T.S./S.G.M.E. (1962-1974). Données quantitatives, analyse et évolution, S.G.M.E., M.E.Q., 1976, p. 118.

6) Claude Locas, op. cit., pp. 129-170.

7) Ibid., pp. 140-142.

8) Claude Locas, Bilan et inventaires critiques des interventions du M.E.Q. dans le domaine des moyens d'enseignement: TEVEC et Multi-Media, (1ère version), S.G.M.E., 1976, p.5.

9) Rapport du ministère de l'Éducation, 1967-68, p. 95.

10) Claude Locas, op. cit., pp. 1-64.

11) (Réal Michaud) Service général des moyens d'enseignement, mai 1972.

12) Claude Locas, op. cit., pp. 70-234.

13) Mémoire du ministère de l'Éducation au Conseil des ministres, p. 24 novembre 1970.

14) Claude Locas, op. cit., p. 98.

15) Ibid., pp. 102-103.

16) Jean-Paul L'Allier, Pour l'évolution de la politique culturelle, ministère des Affaires culturelles, Québec, 1976, p. 148.

DOCUMENTS DE BASE

LOCAS, Claude, Bilan et inventaire critiques des interventions du ministère de l'Éducation dans le domaine des moyens d'enseignement: la Radio-télévision scolaire 1962-68, document de travail, Montréal, ministère de l'Éducation, S.G.M.E., 1976. 2 volumes

LOCAS, Claude, Bilan...: TEVEC et Multi-Média, document de travail, Montréal, ministère de l'Éducation, S.G.M.E., 1976. 242 pages.

VERMETTE-GAUDREAU, Monique, Bilan des interventions du M.E.Q en technologie éducative: S.M.T.E., document de travail, Montréal, ministère de l'Éducation, S.G.M.E., 1976. 164 pages.

VERMETTE-GAUDREAU, Monique, Bilan...:S.G.M.E., origine et structures, document de travail, Montréal, ministère de l'Éducation, S.G.M.E., 1975. 122 pages.

VERMETTE-GAUDREAU, Monique, Bilan...:les projets du S.M.T.E. et du S.G.M.E. (1968 à septembre 1975), document de travail, Montréal, ministère de l'Éducation, S.G.M.E., 1975. 2 volumes

BEAULIEU, Pierre-Émile, CHABOT, Geneviève, coll. Robert Michaud, La Production audio-visuelle du B.R.T.S./S.M.T.E./S.G.M.E.1962-74, données quantitatives, analyse et évolution, Montréal, ministère de l'Éducation, S.G.M.E., 1976. 344 pages.

MESSIER, Guy, Notes à propos du bilan Gaudreau-Locas suivies de propositions d'axes de développement pour le S.G.M.E., ministère de l'Éducation, S.G.M.E., Mars 1976. Rapport de l'expert-conseil sur les travaux du Bilan ...

MARTON, Philippe, La technologie éducative: grande ligne pour un développement futur au Québec, Ministère de l'Éducation, S.G.M.E. Juin 1976, 36 pages; rapport de l'expert-conseil sur les travaux du Bilan...

VERMETTE-GAUDREAU, Monique, LOCAS, Claude, Revue des interventions du ministère de l'Éducation en audiovisuel, Montréal, ministère de l'Éducation, S.G.M.E., 1977, 253 pages (code 54-1235).

ISBN 2-550-05802-X

33-1254